

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 août 2013
14 h**

**Séance tenue le lundi 26 août 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Mme Éline Ayotte, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Susan Clarke, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian G. Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Luc Ferrandez, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Jane Cowell-Poitras, Mme Manon Barbe, M. Frantz Benjamin, M. Jean-Marc Gibeau et M. Bertrand Ward.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Frank Venneri.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à trois anciens conseillers municipaux décédés dernièrement, soient Messieurs Denis Beauchamp, Vittorio Capparelli et Roger Larrivée.

Condoléances du conseil municipal de la Ville de Montréal suite au décès de Messieurs Denis Beauchamp, Vittorio Capparelli et Roger Larrivée

Suite au décès de trois anciens conseillers municipaux qui ont milité pour la démocratie montréalaise et œuvré pour l'avancement de plusieurs dossiers majeurs durant leurs mandats.

Il est proposé par M. Laurent Blanchard

appuyé par Tous les membres du conseil municipal

Et résolu :

que le conseil municipal exprime ses plus sincères condoléances aux amis, aux collègues et surtout à la famille de messieurs Denis Beauchamp, Vittorio Capparelli et Roger Larrivée. Ces tristes événements ébranlent les collègues qui les ont côtoyés et toute la classe politique municipale. Tous les membres du conseil de la Ville de Montréal souhaitent du courage aux parents et amis des défunts face à ces épreuves.

Adopté à l'unanimité.

--- **Par monsieur Harout Chitilian**

Dépôt d'une brochure intitulée « L'hôtel de ville de Montréal – La maison des citoyens ».

Le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'août des conseillers Luc Ferrandez, Mme Manon Barbe et M. Alan DeSousa.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Louise Harel	M. Laurent Blanchard	Résolution demandant une étude sur la faisabilité de production d'asphalte et sur les procédés et techniques innovants, adoptée à l'assemblée du 17 juin 2013 – état d'avancement et suites données
M. Richard Bergeron	M. Réal Ménard	Projet de recouvrement d'une partie de l'autoroute Ville-Marie et aménagement de la Place Marcel-Ferron, parvis d'accès au CHUM et au Centre de recherche
Mme Elsie Lefebvre	M. Laurent Blanchard (M. Richard Deschamps)	Taux de réalisation des travaux d'infrastructures en arrondissements et par la ville-centre / Bilan de l'état des chantiers à Montréal
M. François Limoges	Mme Caroline Bourgeois	Article 4.05 - préoccupations exprimées par les membres du conseil reportées après les prochaines élections / Décevant
Mme Véronique Fournier	M. Richard Deschamps	État de l'autoroute métropolitaine / Démarches par la Ville auprès du ministère des Transports pour faire valoir ses préoccupations dès maintenant
M. Marc-André Gadoury	M. Laurent Blanchard	Article 4.03 - État de situation quant au pourcentage de surveillance des travaux effectués à l'interne / Réduire les liens d'affaires entre les compagnies qui préparent les plans et devis, celles qui réalisent les travaux d'infrastructures et celles qui les surveillent
Mme Anie Samson	M. Laurent Blanchard (Mme Josée Duplessis)	Gel des budgets des arrondissements et des services centraux sans mandat / Est d'avis que c'est à la prochaine Administration de décider de ses priorités
M. Pierre Mainville	M. Luc Ferrandez	Responsabilités de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de procéder à la relocalisation de sa cour de voirie

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Cindy Leclerc	M. Laurent Blanchard	Application du projet de loi 8 dans les dossiers d'appels d'offres / Mécanismes d'évaluation du rendement des entrepreneurs

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 14 h 55.

CM13 0680

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- *période de questions des membres du conseil (02)*;*
- *les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);*
- *les points en orientation au conseil d'agglomération (80);*
- *tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.*

**Veillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h*

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 août 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en reportant l'article 15.02 à la prochaine assemblée du conseil municipal et en retirant les articles 4.05 et 41.14.

À 14 h 56, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM13 0681

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2013

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 août 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 août 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM13 0682

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 juin 2013

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 juin 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 août 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

CM13 0683

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2013

Il est proposé par M. Laurent Blanchard

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 août 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.04

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader du comité exécutif dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 27 mai au 28 juillet 2013.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 27 mai au 28 juillet 2013.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 27 mai au 28 juillet 2013.
-

CM13 0684

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement le développement durable et les parcs sur les modes de gestion et gouvernance des centres de traitement des matières organiques

Le leader du comité exécutif dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs portant sur les modes de gestion et de gouvernance des centres de traitement des matières organiques, et le conseil en prend acte.

04.04 1132714007

Article 4.05 - Dépôt de la réponse du comité exécutif aux différents rapports de la Commission de la présidence du conseil relativement à la révision du « Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) »

Retiré (voir article 3.01).

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

Le leader du comité exécutif dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA13 25 0258 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Motion demandant un avis au Conseil du patrimoine de Montréal sur l'importance patrimoniale et la valeur historique du Jardin Notman.
- 5.02 Résolution CA13 25 0259 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Motion demandant à l'administration centrale de la Ville de Montréal d'étudier les moyens afin de financer l'acquisition d'espaces verts dans les milieux urbains densément peuplés pour protéger et accroître la canopée existante.
- 5.03 Résolution CA13 22 0258 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Nomination d'un élu responsable du dossier de l'accessibilité universelle à l'arrondissement du Sud-Ouest.
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

La conseillère Elsie Lefebvre indique qu'elle n'a pas reçu de réponse à la suite de questions posées à la conseillère Josée Duplessis à la dernière séance du conseil.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 juin 2013.
- 7.02 Dépôt du rapport sur l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013.

CM13 0685

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2012

Le leader du comité exécutif dépose le Bilan de l'usage de l'eau 2012, conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Un débat s'engage.

07.03 1134217005

CM13 0686

Dépôt du Bilan 2012 sur l'état de préparation de l'agglomération de Montréal pour faire face à un éventuel sinistre

Le leader du comité exécutif dépose le Bilan 2012 sur l'état de préparation de l'agglomération de Montréal pour faire face à un éventuel sinistre, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1131887001

CM13 0687

Dépôt des indicateurs de gestion 2012, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (L.R.Q., c. M-22.1, r.1)

Le leader du comité exécutif dépose les indicateurs de gestion 2012 tels que soumis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), et le conseil en prend acte.

07.05 1133839001

CM13 0688

Dépôt de l'Énoncé de l'intérêt patrimonial du Square Cabot de l'arrondissement de Ville-Marie

Le leader du comité exécutif dépose l'Énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le square Cabot, arrondissement de Ville-Marie, et le conseil en prend acte.

07.06 1133751014

CM13 0689

Dépôt des lettres du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relativement à l'approbation des contrats en cours avec la firme DESSAU récemment inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

Le leader du comité exécutif dépose les lettres du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF), tel que demandé par le sous-ministre dans sa communication du 28 juin 2013, ainsi que les listes de contrats en cours omis par DESSAU (NEQ: 1142720136) et ceux à interrompre, et le conseil en prend acte.

07.07 1130088003

CM13 0690

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le quartier Saint-Raymond et les abords du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) - Première étape de la consultation visant l'établissement d'un programme particulier d'urbanisme (PPU)

Le leader du comité exécutif dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le quartier Saint-Raymond et les abords du CUSM - Première étape de la consultation visant l'établissement d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller Peter McQueen dépose une lettre du Centre d'écologie urbaine de Montréal.

07.08 1131079010

CM13 0691

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau

Le leader du comité exécutif dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 16 h 05, le président reprend le fauteuil présidentiel.

07.09 1131079012

CM13 0692

Dépôt du Rapport d'activités 2012 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Rapport d'activités 2012 du Comité Jacques-Viger

Le leader du comité exécutif dépose le Rapport d'activités 2012 du Conseil du patrimoine de Montréal et le Rapport d'activités 2012 du Comité Jacques-Viger, et le conseil en prend acte.

07.10 1131019002

CM13 0693

Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2012 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater et DesBaillets

Le leader du comité exécutif dépose le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2012 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles J. DesBaillets, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1136279001

7.12 Déclarations d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM13 0694

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2013, projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et de l'état global des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2013 comparé au 30 juin 2012

Le leader du comité exécutif dépose l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet municipal au 30 juin 2013, projetés à la fin de l'exercice et de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 juin 2013 comparé au 30 juin 2012, et le conseil en prend acte.

07.13 1135205005

À 16 h 11,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de devancer l'étude des articles 51.02, 15.03 et 15.07 immédiatement après l'article 7.13.

La proposition est agréée.

CM13 0695

Nomination de membre au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1098;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer madame Amina Janssen à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en août 2016.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1135179003

Déclaration rendant hommage à l'Honorable Charles Lapointe

Attendu que Tourisme Montréal a pour mission la promotion de Montréal en tant que destination de choix à l'étranger pour les voyages d'agrément et d'affaires;

Attendu que Tourisme Montréal est un organisme privé à but non lucratif regroupant plus de 750 membres et partenaires de l'industrie touristique montréalaise;

Attendu que l'Honorable Charles Lapointe a occupé le poste de président-directeur général de Tourisme Montréal pendant plus de 20 ans;

Attendu que le Grand Prix des relations publiques de la Société des relationnistes du Québec lui fut décerné pour l'édition de 1999;

Attendu qu'il fut le premier récipiendaire du Prix Hommage du Conseil des arts de Montréal en 2001;

Attendu qu'en 2005 il a été récipiendaire d'un prix de distinction de l'Université Concordia en reconnaissance de sa contribution au monde des affaires;

Attendu qu'en mars 2008 il devenait le premier récipiendaire du Prix Grand Ambassadeur, décerné par le Palais des congrès de Montréal;

Attendu qu'en novembre 2010, l'Association de l'industrie touristique du Canada lui décernait, lors des Prix nationaux d'excellence en tourisme, le Prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations;

Attendu qu'il fut nommé Personnalité de la Semaine du journal La Presse en décembre 2010;

Il est proposé par M. Alain Tassé

appuyé par Mme Mary Deros
Mme Louise Harel
M. Marvin Rotrand
Mme Anie Samson

Et résolu :

que le conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais rende hommage à l'Honorable Charles Lapointe pour son dévouement exceptionnel à promouvoir notre Métropole à travers le monde et à favoriser le développement de cette Ville pour en faire une destination de choix.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM13 0697

Déclaration de la Ville de Montréal soulignant les Jeux Mondiaux des policiers et des pompiers Belfast 2013 - Montréal 2017

Attendu que les Jeux mondiaux des policiers et pompiers (JMPP) représentent un événement unique, un rassemblement de policiers, de pompiers et d'agents correctionnels, actifs et retraités, qui viennent de vivre une expérience sportive de style «olympique» à Belfast (1-10 août 2013);

Attendu que la *World Police and Fire Games Federation (WPF GF)*, un organisme à but non lucratif sous l'égide de la *California Police Athletic Federation*, est responsable de la gestion des Jeux mondiaux des policiers et pompiers;

Attendu que ces jeux représentent une occasion de tisser des liens d'amitié entre les participants qui proviennent de partout à travers le monde ainsi qu'avec la population qui est conviée à assister gratuitement aux différentes épreuves;

Attendu que la WPF GF veille à ce que la ville-hôte mette en place un programme de legs qui créera un impact positif à long terme auprès des citoyens;

Attendu qu'au Canada, les Jeux ont été tenus précédemment à Vancouver en 1989 et en 2009, à Calgary en 1997 et à Québec en 2005;

Attendu que, pour la première fois dans son histoire, la Ville de Montréal accueillera les Jeux mondiaux des policiers et pompiers en 2017;

Il est proposé par M. Christian Dubois

appuyé par M. Laurent Blanchard
Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron
M. Richard Deschamps
Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de souligner la participation d'une centaine d'athlètes du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service des incendies de Montréal (SIM) aux Jeux de Belfast 2013 dont les directeurs, Marc Parent et François Massé;
- 2 - de souligner les excellents résultats de nos athlètes qui ont remporté, en total : 11 médailles d'or, 4 médailles d'argent et 5 médailles de bronze.
- 3 - de réitérer l'engagement de la Ville à appuyer les Jeux mondiaux des policiers et des pompiers à Montréal en 2017
- 4 - de réitérer l'engagement de la Ville à aider l'élite sportive et les événements sportifs d'envergure.

Adopté à l'unanimité.

15.07

À 16 h 31, le conseil poursuit l'étude de l'ordre du jour à l'article 8.01

CM13 0698

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Bilan de l'action municipale pour l'amélioration de la salubrité des logements 2008-2012 »

Madame Véronique Fournier dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Bilan de l'action municipale pour l'amélioration de la salubrité des logements 2008-2012 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller François Limoges soulève une question de privilège suite aux propos du conseiller Étienne Brunet concernant la présence du chef de Projet Montréal aux séances de la Commission sur le développement économique et urbain.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Déclaration relative au transport de déchets radioactifs liquides

Attendu que le *Department of Energy* des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

Attendu que ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

Attendu que jusqu'à maintenant personne en Amérique du Nord n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

Attendu que la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

Attendu qu'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports sur les routes et les ponts publics;

Attendu qu'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets ; alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

Attendu que ces déchets sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

Attendu que les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

Attendu que la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

Attendu que ces déchets proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

Attendu que les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

Attendu que la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

Attendu que le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du *Department of Energy* reliées à l'armement nucléaire;

Attendu que le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au *Department of Energy*;

Attendu que tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

Il est proposé par Mme Josée Duplessis

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Marvin Rotrand
Mme Anie Samson
Mme Lyn Thériault

que la Ville de Montréal :

- 1- s'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement;
- 2- exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3- exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les états, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

À 16 h 42,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

de reporter l'étude de l'article 15.01 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

Article 15.02 - Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un parcours patrimonial reconnu à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal en 2017

Retiré (voir article 3.01).

CM13 0699**Déclaration - Commémoration du cinquantenaire du discours de Martin Luther King, « *I have a dream* » - 28 août 1963**

Attendu la portée historique et universelle du discours de Martin Luther King Jr., récipiendaire du Prix Nobel de la Paix en 1964, pour l'amélioration des conditions de vie des personnes de la communauté noire;

Attendu l'impact des actions non violentes de Martin Luther King Jr. pour dénoncer et combattre les injustices sociales et la discrimination raciale;

Attendu qu'il est nécessaire de se rappeler collectivement des interventions de mobilisation de Martin Luther King Jr. pour la liberté, l'égalité et la dignité de tout être humain;

Attendu la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989);

Attendu la Déclaration de Montréal pour la Diversité culturelle et l'inclusion (2004);

Attendu la Charte montréalaise des droits et responsabilités (2005);

Attendu la participation de Montréal à la Coalition internationale des villes contre le racisme sous l'égide de l'UNESCO et de l'adhésion de la Ville de Montréal à la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et la discrimination (2006);

Attendu l'importante contribution sociale, économique et culturelle des Montréalaises et Montréalais des communautés noires au développement de Montréal;

Il est proposé par Mme Mary Deros

appuyé par M. Laurent Blanchard
Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron
M. Frantz Benjamin
M. Marvin Rotrand
Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de souligner le 50^e anniversaire du discours « *I have a dream* » de Martin Luther King Jr. le 28 août 2013;
- 2 - de réitérer l'engagement de la Ville de Montréal à combattre toutes les formes de discrimination, à promouvoir ainsi qu'à faire respecter la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion ainsi que l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens.
- 3 - de réitérer également la volonté de la Ville de Montréal à tout mettre en œuvre, dans le cadre de ses compétences, pour améliorer les conditions de vie des citoyennes et citoyens, notamment des communautés noires, afin de bâtir une société juste et équitable pour toutes et tous.
- 4 - que la Ville invite les Montréalaises et les Montréalais à s'engager activement pour faire de Montréal une ville encore plus solidaire et inclusive.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0700

Déclaration relative à la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013

Attendu la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

Attendu que de nombreux bâtiments ont été détruits par les flammes, que 47 personnes ont péri et des centaines d'autres ont été évacuées;

Attendu que les familles et proches des personnes décédées, mais aussi toute la population de la municipalité de Lac-Mégantic, devront surmonter un deuil très pénible;

Attendu qu'au-delà de la décision du comité exécutif, qui sera présentée au conseil du 26 août 2013 au sujet d'un don de 60 000 \$ additionnel et faisant état des services fournis par la Ville à la municipalité de Lac-Mégantic, la solidarité et le réconfort sont essentiels pour surmonter une telle épreuve;

Il est proposé par M. Laurent Blanchard

appuyé par Mme Josée Duplessis
Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron
Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1- que les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal offrent leurs plus sincères condoléances aux familles éprouvées et à la population de Lac-Mégantic;
- 2- que la Ville de Montréal offre à la municipalité de Lac-Mégantic son soutien et son expertise en infrastructure souterraine et terrestre, en urbanisme et en tout autre domaine, dans le but d'alléger la lourde tâche qui attend la municipalité au cours des mois et années à venir, pour la reconstruction de son centre-ville.

Adopté à l'unanimité.

15.05

À 17 h, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 août 2013
14 h**

**Séance tenue le lundi 26 août 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Mme Élane Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian G. Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Luc Ferrandez, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Frantz Benjamin, M. Jean-Marc Gibeau, M. Peter McQueen et M. Bertrand Ward.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Mary Deros et Mme Susan Clarke.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Frank Venneri.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte.

Par monsieur Harout Chitilian

--- Dépôt du plan de banquette dédié aux membres du conseil.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Stephan Mongeon	M. Laurent Blanchard (Mme Manon Barbe)	Projet Bois des Caryers dans l'arrondissement de LaSalle – construction de 16 unités de condo sans permis

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Denis Giraldeau	M. Alain Tassé	Possibilité pour le conseil municipal d'imposer un règlement qui freinerait les changements de zonage sur le territoire du PDUES / Réflexion par le comité exécutif sur le nombre de site à acquérir pour le développement de logements sociaux
M. Stuart Mylow	M. Laurent Blanchard (Mme Josée Duplessis)	Moratoire sur le transport des déchets liquides toxiques et nucléaires / Identifier les différentes formes de déchets toxiques et ce, pour tous les moyens de transport
M. Steven Laperrière	M. Laurent Blanchard (Mme Manon Barbe)	Projet Bois des Caryers dans l'arrondissement de LaSalle – travaux interrompus car plusieurs sous-contractants n'ont pas été payés par le promoteur / Phase 4 - 16 unités de condo construites depuis un an sans permis
M. Julien Feldman	M. Claude Dauphin	Sécurité ferroviaire – clarifications sur les motions 65.02 et 65.11 de l'ordre du jour / Préoccupations pour les communautés vivants près des chemins de fer Dépôt de document
M. Stone Iwaasa	Mme Josée Duplessis	Article 15.01 – Déclaration relative au transport de déchets radioactifs liquides – transmettre cette déclaration à l'organisme « Maires pour la paix »
M. Francisco Moreno	M. Alvaro Farinacci	Projet Bois des Caryers dans l'arrondissement de LaSalle – mesures concrètes pour remédier aux nombreux problèmes rencontrés par les propriétaires / Iniquité dans l'application des règlements
M. Tony Antakly	M. Laurent Blanchard	Préservation du Jardin Notman / Ressources financières de la ville-centre pour réaliser ce projet Dépôt d'une pétition et de document
M. Michel Benoit	M. Richard Deschamps	Projet Bois des Caryers – apparences de collusion / Contributions financières versées à Union Montréal par des entrepreneurs Dépôt de document
Mme Sonja Susnjar	M. Alvaro Farinacci	Occupation du poste de président du CCU de l'arrondissement de LaSalle / Possible conflit d'intérêt en tant que fondateur d'une maison de courtage immobilier

À 20 h 04

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Josée Duplessis

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Linda Gauthier	M. Réal Ménard (M. Luc Ferrandez)	État de situation sur l'échéancier des travaux d'accessibilité universelle au métro Mont-Royal
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe	Faciliter le passage des cyclistes à l'intersection de la 90 ^e Avenue et du boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle / Les citoyens paient des taxes à la ville-centre et aux arrondissements

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Laurent Blanchard	Paiement des taxes foncières en plusieurs versements sans intérêt / Amender le règlement
Mme Veronica Alva-Flores	M. Richard Bergeron (M. Luc Ferrandez)	Parc Villeneuve – protection des arbres en façade / Stationnement sur la rue Drolet entre Laurier et Saint-Joseph
M. Joseph Pugliese	Mme Manon Barbe	Site de déchets spéciaux (toxiques et dangereux) dans l'arrondissement de LaSalle / Confirmation que l'arrondissement n'a pas de droit de veto sur ce site
Mme Katherine Risacher	M. Laurent Blanchard (M. Luc Ferrandez)	Parc Villeneuve - décontamination des terrains et incidences sur les travaux / Transport des terres contaminées
M. Martin Blanchard	M. Benoit Dorais	Actions prévues par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour le logement social sur le territoire des PDUES / Réserves foncières souhaitées

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 35.

À 20 h 40 M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

À 20 h 41, le conseil reprend ses travaux à l'article 15.01.

CM13 0701 (suite)

Déclaration relative au transport de déchets radioactifs liquides

Un débat s'engage.

Le président du conseil met aux l'article 15.01 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

15.01

Déclaration pour souligner l'expansion de la liaison directe d'Air Canada entre Montréal et San Francisco

Considérant que le conseil municipal a adopté le 28 janvier 2013 une déclaration pour une mobilisation en faveur de l'accroissement des vols directs internationaux;

Considérant que depuis l'adoption de cette déclaration plusieurs démarches et discussions ont été entreprises, notamment la tenue d'une rencontre le 23 mai dernier avec plusieurs acteurs intéressés par l'augmentation des vols directs internationaux dont des représentants d'Air Canada;

Considérant que les vols directs internationaux contribuent à la vitalité économique des villes;

Considérant que Montréal accueille plus de 60 organisations internationales;

Considérant que Montréal est la première ville d'accueil de rencontres internationales en Amérique du Nord;

Considérant que Montréal est au cœur d'une activité économique exceptionnelle dans les secteurs de l'aérospatial, des sciences de la vie et des technologies de l'information et qu'elle attire de plus en plus de touristes particulièrement d'affaires, en provenance de nombreuses régions du monde;

Considérant qu'Air Canada est un transporteur aérien majeur qui dessert plus de 175 destinations sur 5 continents;

Considérant que la liaison saisonnière actuelle d'Air Canada entre Montréal et San Francisco sera assurée toute l'année à compter de novembre prochain et que l'horaire des vols entre Montréal et San Francisco permettra des correspondances avec des vols internationaux, au départ de l'aéroport Montréal-Trudeau, pour Londres, Paris, Bruxelles, etc.;

Considérant que chaque nouveau vol sur Montréal contribue à consolider le rôle de l'Aéroport Montréal-Trudeau comme plaque tournante du transport aérien;

Considérant la volonté des dirigeants de la Ville de Montréal ainsi que de ses partenaires à mettre les efforts nécessaires afin d'augmenter le nombre de nouvelles liaisons directes vers d'autres destinations;

Il est proposé par M. Alain Tassé

appuyé par Mme Louise Harel
M. Marvin Rotrand
Mme Anie Samson

Et résolu :

que le Conseil municipal reconnaisse les efforts d'Air Canada pour renforcer la liaison saisonnière actuelle entre Montréal et San Francisco afin que celle-ci soit assurée toute l'année à compter de novembre 2013 et félicite le transporteur pour sa contribution à faire de la métropole une plaque tournante du transport aérien en Amérique du Nord.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.06

À 20 h 58, le conseil débute l'étude des dossiers d'agglomération en orientation.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0703

Accorder un contrat à Wajax composants industriels pour l'achat de deux pompes à cavité progressive de marque Moyno, pour une somme maximale de 115 561,37 \$, taxes incluses - Fournisseur exclusif

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Wajax composants industriels, fournisseur exclusif, pour l'achat d'une pompe à cavité progressive de marque Moyno, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 115 561,37\$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 8 mai 2013;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133438004
80.01 (20.01)

CM13 0704

Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour les services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service des incendies de la Ville (SIM), pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une somme maximale de 581 069,85 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service des incendies de la Ville (SIM), à compter du 1^{er} janvier 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 581 069,85 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 juin 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133490002
80.01 (20.02)

CM13 0705

Accorder un contrat à Service d'entretien ménager Vimont inc. pour des services d'entretien et de conciergerie d'une durée de 36 mois à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 549 370,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 040-27-AE (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à Service d'entretien ménager Vimont inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 549 370,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-27-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133438007
80.01 (20.03)

CM13 0706

Accorder un contrat à Avensys inc. pour l'achat de débitmètres pour des conduites de petits, moyens et grands diamètres, pour une somme maximale de 124 563,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1836-1-AE (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Avensys inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'achat de débitmètres pour des conduites de petits, moyens et grands diamètres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 124 563,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1836-1-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133438005
80.01 (20.04)

CM13 0707

Accorder un contrat de gré à gré à Morpho Canada inc. pour le renouvellement du support, de l'entretien et de la mise à niveau du Système automatisé de renseignements criminels (SARC) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 318 295,64 \$, taxes incluses - Fournisseur unique / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Morpho Canada inc. pour le renouvellement du support, de l'entretien et de la mise à niveau du Système automatisé de renseignements criminels (SARC) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de soumission, soit pour une somme maximale de 318 295,64 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1130206003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0708

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour les travaux de mise à niveau des équipements mécaniques, électriques et d'automation de la station de surpression Marcel-Laurin - Dépense totale de 670 545,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10082 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 670 545,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des équipements mécaniques, électriques et d'automation du poste de surpression Marcel Laurin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Filtrum inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 614 782,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10082 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134087001
80.01 (20.06)

CM13 0709

Accorder un contrat de services professionnels à CA Canada Company pour le paramétrage de l'outil CA Service Desk Manager, pour une somme maximale de 115 549,88 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du projet Gestion des services TI - Appel d'offres public 13-12574 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, CA Canada Company, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en paramétrage de l'outil CA Service Desk Manager, pour une somme maximale de 115 549,88 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du projet Gestion des services TI, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12574 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1126075004
80.01 (20.07)

CM13 0710

Approuver le projet de prolongation du contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 5 ans et 1 mois, à compter du 1^{er} août 2013, un espace d'une superficie de 19,75 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du Chalet du Mont-Royal, au 1196, chemin Camilien-Houde

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 5 ans et 1 mois, à compter du 1^{er} août 2013, un espace d'une superficie de 19,75 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du Chalet du Mont-Royal, au 1196, chemin Camilien-Houde, à des fins de boutique et de service d'accueil, le tout selon les termes et conditions stipulés à la prolongation du contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité.

1134069007
80.01 (20.08)

CM13 0711

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 168 581,21 \$, taxes incluses, à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest à partir du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 168 581,21 \$ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest prévu à l'été 2013, conformément à l'Entente intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal concernant le développement culturel;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Ouest, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135213001
80.01 (20.09)

CM13 0712

Accorder un soutien financier non récurrent de 54 303 \$ à Au pignon de l'Est, pour 2013 - 2014, pour la réalisation du projet « Agir pour bien se nourrir », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 54 303 \$ Au pignon de l'Est, pour la réalisation du projet « Agir pour bien se nourrir », pour 2013 - 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135066001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0713

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1135029006
80.01 (20.11)

CM13 0714

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Corporation de développement économique de LaSalle (CLD) inc., pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Corporation de développement économique de LaSalle (CLD) inc., pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1132363081
80.01 (20.12)

CM13 0715

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Centre local de développement les 3 monts, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement les 3 Monts, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1131899019
80.01 (20.13)

CM13 0716

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement (CLD) d'Anjou, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement (CLD) d'Anjou, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1136251001
80.01 (20.14)

CM13 0717

Accorder un contrat à BauVal CMM pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 512 335,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12745 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à BauVal CMM, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 512 335,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12745 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1132621003
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0718

Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc. pour la fourniture d'une vanne annulaire pour le groupe motopompe n° 70500 de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs - Dépense totale de 545 131,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12785 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 545 131,44 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une vanne annulaire ainsi que l'assistance technique, pour le groupe motopompe 70500 de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à D.M. Valve et Contrôles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 539 807,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12785;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1136281002
80.01 (20.16)

CM13 0719

Conclure avec Recyclage Notre-Dame inc. une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés - Appel d'offres public 13-12772 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés;

- 2 - d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 1, 2 et 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12772 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1134119005
80.01 (20.17)

CM13 0720

Autoriser une dépense additionnelle de 65 000 \$ à la Société Recherches amérindiennes au Québec (OBNL) pour la publication d'un ouvrage intitulé « Lumière sous la ville. Quand l'archéologie raconte Montréal » / Approuver la modification à la convention initiale (CE09 1771), majorant ainsi le montant total du contrat de 71 500 \$ à 136 500 \$, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 65 000 \$, taxes incluses, pour la publication d'un ouvrage intitulé « Lumière sous la ville. Quand l'archéologie raconte Montréal » portant sur le patrimoine archéologique montréalais ;
- 2 - d'approuver un projet de modification de la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et Recherches Amérindiennes au Québec (CE09 1171), majorant ainsi le montant total du contrat de 71 500 \$ à 136 500 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133501002
80.01 (20.18)

CM13 0721

Accorder à Sports Monette inc. le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes BMW 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 148 898,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12997 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Sports Monette inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes BMW 2013 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 898,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12997 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134472010
80.01 (20.19)

CM13 0722

Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final au contrat 1 en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, pour une somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12579 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel BPR-Infrastructures inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final au contrat 2 en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, pour une somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12579 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133775001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0723

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Médisys S.E.C. pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 - Appel d'offres public 13-12895 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Services de santé Médisys S.E.C. pour la réalisation des examens médicaux de préemploi;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Services de santé Médisys S.E.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une période de 3 ans, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12895 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du capital humain et des communications et du Service de police pour les aspirants policiers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1130889002
80.01 (20.21)

CM13 0724

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Optimum consultants, d'une durée de 5 ans, pour procéder à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois manuels - Appel d'offres public 12-12575 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour procéder à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois manuels;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Optimum consultants, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12575.
- 3 - d'imputer ces dépenses à même le budget de la Direction de la dotation, de la main-d'œuvre et de la rémunération des cadres, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1130801001
80.01 (20.22)

CM13 0725

Autoriser une dépense additionnelle de 60 012,35 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires requis lors de la confection de l'audit des états financiers de l'exercice 2012 / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Deloitte s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 536 011,96 \$ à 1 596 024,31 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 60 012,35 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2012;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no. 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 536 011,96 \$ à 1 596 024,31 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133592007
80.01 (20.23)

CM13 0726

Accorder un soutien financier non récurrent de 53 544,60 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 53 554,60 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2013, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135066003
80.01 (20.24)

CM13 0727

Accorder un soutien financier non récurrent de 59 392 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de rue/de milieu DDO », pour l'année 2013 / 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 59 392 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI), pour la réalisation du projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2013 / 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135066004
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0728

Accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture de quatre-vingt-trois véhicules de marque Dodge Charger 2014, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 317 002,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12894 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre-vingt-trois véhicules de marque Dodge, modèle Charger, année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 317 002,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12894 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;
- 2 - d'autoriser le paiement de 200 174,03 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134472011
80.01 (20.26)

CM13 0729

Accorder un soutien financier non récurrent de 228 831 \$ à divers organismes, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 228 831\$ aux trois organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
La rue des Femmes de Montréal	Femmes itinérantes : hébergement, centre de jour, accompagnement, activités de réadaptation pour soigner les blessures relationnelles (1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013)	102 960 \$
Accueil Bonneau inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu (1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013)	75 600 \$
Association d'entraide le Chaînon inc.	Accueil de nuit (1 ^{er} avril 2013 au 31 décembre 2013)	50 271 \$

2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1132586001
80.01 (20.27)

CM13 0730

Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07 \$, taxes incluses, pour deux demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73 \$ à 42 633 310,80 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07 \$, taxes incluses, pour deux demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208) majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73 \$ à 42 633 310,80 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1135035003
80.01 (20.28)

CM13 0731

Accorder un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc. pour une somme maximale 497 571,56 \$, taxes incluses, pour le remplacement des disjoncteurs 600V aux bâtiments des boues, de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc., fournisseur exclusif, pour le remplacement des disjoncteurs 600V aux bâtiments des boues, de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, soit pour une somme maximale de 497 571,56 \$, taxes et contingences incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133334016
80.01 (20.29)

CM13 0732

Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour la réfection de la toiture de l'édifice du 2060 Dickson et des travaux connexes - Dépense totale de 2 469 184,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5641 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 469 184,69 \$, taxes incluses, pour la réfection de la toiture de l'édifice du 2060 rue Dickson et pour des travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 271 649,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5641;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1131029003
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0733

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 662 248,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1912-AE (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à Les entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 662 248,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1912-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133334017
80.01 (20.31)

CM13 0734

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour les travaux de réhabilitation environnementale d'un terrain situé sur le boulevard Saint-Joseph dans l'arrondissement de Lachine, pour une somme maximale de 762 542,41 \$, taxes incluses - Dépense totale de 877 517,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06A (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 877 517,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation environnementale d'un terrain (lot 1706 039) situé sur le boulevard Saint-Joseph dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 762 542,41\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5005-EC-143-02-06A;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133334018
80.01 (20.32)

CM13 0735

Autoriser la dépense des contingences de 52 798,43 \$, taxes incluses, de l'enveloppe de compétence corporative vers celle de compétence d'agglomération pour le contrat octroyé à Sanexen services environnementaux inc. (CG12 0122)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de modifier la dépense des contingences d'un montant de 52 798,43 \$, taxes incluses, de l'enveloppe des contingences de compétence corporative vers celle des contingences de compétence d'agglomération pour le contrat octroyé à Sanexen services environnementaux inc. (CG12 0122);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134551008
80.01 (20.33)

CM13 0736

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de reprise en structure et divers travaux à la caserne de pompiers n° 67, située au 911, boulevard René-Lévesque à L'Île-des-Soeurs, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 538 193,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5659 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 538 193,38 \$, taxes incluses, pour les travaux de reprise en structure et divers travaux à la caserne de pompiers n° 67, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 507 729,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5659;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135350004
80.01 (20.34)

CM13 0737

Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) aux firmes Réal Paul architecte et BBA inc. pour réaliser des travaux de protection et de mise aux normes des bâtiments de production et distribution d'eau potable (complexe de l'usine Atwater, station de pompage et réservoir Vincent D'Indy et station de pompage Lambert-Closse) pour une somme maximale de 915 787,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13966 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 996 269,87 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de travaux de protection et de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable (complexe Atwater, station de pompage et chambre de vanne Vincent D'Indy et station de pompage Lambert Closse), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul architecte et BBA inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 915 787,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13966 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135258002
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0738

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Samcon Mtl inc., une ruelle constituée du lot 1 341 249 du cadastre du Québec, située du côté est de la rue Drummond, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 127,3 mètres carrés, aux fins d'assemblage pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale, pour la somme de 452 200 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 341 249 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 341 249 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Samcon Mtl inc., aux fins d'assemblage résidentiel et commercial, une ruelle constituée du lot 1 341 249 du cadastre du Québec, d'une superficie de 127,3 mètres carrés, située dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 452 200 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1121368019
80.01 (20.36)

CM13 0739

Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Constructions 2001 inc. des espaces à bureaux et industriels au 5000, rue d'Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2018 - Dépense totale de 7 250 095 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Constructions 2001 inc. un espace d'une superficie de 8 135,89 mètres carrés au 5000, rue Iberville pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2013, moyennant une dépense totale de 7 250 095 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de renouvellement;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134565002
80.01 (20.37)

CM13 0740

Approuver le projet d'addenda 5 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec Hewlett-Packard Canada Co. (CG12 0401), pour une période de 48 mois, soit du 28 novembre 2013 au 27 novembre 2017 pour une dépense additionnelle de 8 908 840,40 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 444 396,99 \$ à 23 353 237,39 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet d'addenda 5 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec Hewlett-Packard Canada Co., pour une période de 48 mois, soit du 28 novembre 2013 au 27 novembre 2017, pour une dépense additionnelle de 8 908 840,40 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 444 396,99 \$ à 23 353 237,39 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 29 juillet 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130248001
80.01 (20.38)

CM13 0741

Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Rive-sud) pour la reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun, et la reconstruction partielle de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling - Dépense totale de 4 402 363,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S13-002 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 402 363,54 \$, taxes incluses, représentant 90,92 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (aqueduc, égout, chaussée) et la reconstruction de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling (aqueduc, égout, chaussée), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra (Région Rive-Sud) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit 4 700 883,07 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public S13-002;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1132183015
80.01 (20.39)

CM13 0742

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec avec toutes constructions qui y sont érigées dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec, avec toutes constructions qui y sont érigées, dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 27 249 075 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135941001
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0743

Accorder un contrat à Routek Construction inc. pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87^e Avenue (Réalisation du train de l'Est) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 042 009,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 233502 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 042 009,37 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87^e Avenue (Réalisation du train de l'Est), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 343 009,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233502;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134822004
80.01 (20.41)

CM13 0744

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de Développement (CLD) Centre-Ouest, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Centre-Ouest, pour les 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1133231014
80.01 (20.42)

CM13 0745

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville et le Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1133050008
80.01 (20.43)

CM13 0746

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans - Appel d'offres public 13-12715 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la fourniture sur demande de services professionnels externes dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Morneau Shepell Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 583 460,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12715 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130589002
80.01 (20.44)

CM13 0747

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Nortrax Québec inc. pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere - Appel d'offres public 13-12698 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses articulées sur pneus de marque John Deere;
- 3 - d'accorder à Nortrax Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les groupes 1 et 2, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12698 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133447005
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0748

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure avec Sanexen Services Environnementaux inc. et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp., des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux - Appel d'offres public 13-12958 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande, de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les territoires et les articles mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12958 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Adjudicataire :	Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp.	Sanexen Services Environnementaux inc.
<u>Territoires</u>	Articles	Articles
Ahuntsic-Cartierville		1-2-3
Anjou	1-2-3	
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	1-2-3	
Lachine		1-2-3
LaSalle	1-2-3	
Le Plateau Mont-Royal	1-2-3	
Le Sud-Ouest	1-2-3	
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève		1-2-3
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1-2-3	
Montréal-Nord	1-2-3	
Outremont	1-2-3	
Pierrefonds-Roxboro		1-2-3
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1-2-3	
Rosemont-La Petite-Patrie	1-2-3	
Saint-Laurent		1-2-3
Saint-Léonard	1-2-3	
Verdun	1-2-3	
Ville-Marie	1-2-3	
Villeray-St-Michel-Parc Extension	1-2-3	

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1134119006
80.01 (20.46)

CM13 0749

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder à Recyclage Notre-Dame, WM Québec et RCI Environnement des contrats pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 70 652 050,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12491 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires et des éconcentres, pour une période de 60 mois, le service d'élimination des matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12491 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur :

Contrat	Recyclage Notre-Dame Inc.	WM Québec Inc.	RCI Environnement Inc.	Nombre de soumission- naires
1 – Ahuntsic–Cartierville			11 185 632 \$	5
2 - LaSalle			6 475 892 \$	4
3 - Plateau Mt-Royal	8 785 707 \$			5
4 - Rosemont–Petite-Patrie	10 407 684 \$			5
5 - St-Laurent			7 653 327 \$	4
6 - Villeray–St-Michel–Parc-Extension	11 759 331 \$			5
7 - Westmount	1 351 647 \$			5
8 - TIRU	2 703 295 \$			4
9 - Écocentre Acadie (mat. rés.)	648 791 \$			2
10 - Écocentre de la Côte-des-Neiges (mat. rés.)	1 000 219 \$			2
11 - Écocentre Eadie (mat. rés.)		2 914 152 \$		2
13 - Écocentre Petite-Patrie (mat. rés.)	1 676 043 \$			2
14 - Écocentre Rivière-des-Prairies (mat. rés.)	1 081 318 \$			2
15 - Écocentre St-Michel (mat. rés.)	1 865 273 \$			2

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1124730002
80.01 (20.47)

CM13 0750

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder à Excavations Vidolo Itée, RCI Environnement inc., WM Québec inc. et Gestion Environnementale Éconord inc. divers contrats pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles ci-après, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune, les contrats pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12892 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)	<u>Nombre de soumissionnaires</u>
Excavations Vidolo Itée	1 - Écocentre Acadie	815 196 \$	2
Excavations Vidolo Itée	2 - Écocentre Côte-des-Neiges	1 074 350 \$	2
Excavations Vidolo Itée	4 - Écocentre La Petite-Patrie	1 772 662 \$	2
WM Québec Inc.	5 - Écocentre LaSalle	1 131 473 \$	2
Gestion Environnementale Éconord Inc.	6 - Écocentre Rivière-des-Prairies	1 048 190 \$	3
Excavations Vidolo Itée	7 - Écocentre Saint-Michel	1 781 225 \$	2

- 3 - d'accorder à la firme ci-après désignée, seule soumissionnaire ayant présentée une soumission conforme pour l'article 3, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune, le contrat pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 657 751 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12892 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firme</u>	<u>Article</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)	<u>Nombre de soumissionnaire</u>
RCI Environnement Inc	3 - Écocentre Eadie	3 657 751 \$	1

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0751

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois chacune, avec Compugen inc. et CPU Design inc. pour la fourniture sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés - Appel d'offres public 13-12688 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt quatre mois à compter du 1^{er} septembre 2013, pour la fourniture sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les produits mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12688 et au tableau de prix joint au rapport du directeur;

Firmes

Compugen inc.

CPU Design inc.

Familles

Famille 1: Micro-ordinateurs de bureau

Famille 3: Micro-ordinateurs portatifs

Famille 5: Écrans

Famille 7: Clients légers

Famille 2: Station de travail

Famille 4: Micro-ordinateurs portatifs Ultrabook

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131694001
80.01 (20.49)

CM13 0752

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois avec Sifto Canada Corp. et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 13-12670 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12670 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firmes</u>	<u>Participants</u>
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rosemont-La Petite Patrie, Ville-Marie, Ville de Montréal-Est, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Ville de Beaconsfield, Société de transport de Montréal.
Sifto Canada Corp.	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces, Lachine, LaSalle, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Le Plateau Mont-Royal, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest, Verdun, L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Dollard-Des-Ormeaux, Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Mont-Royal, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Village de Senneville, Ville de Westmount.

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1135331003
80.01 (20.50)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.51) à 80.01 (20.54) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0753

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois avec Innotex inc. pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat - Appel d'offres public 13-12804, (2 soum. 1 seul conforme) et autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 937 habits de combat, des pièces pour ajustements, pour l'entretien et les réparations pour l'année 2013

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois avec Innotex inc. pour l'acquisition, l'entretien, l'inspection et la réparation des habits de combat, pour une somme maximale de 7 340 978,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12804, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 937 habits de combat et des pièces pour ajustements pour l'année 2013;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Pierre Gagnier
M. Lionel Perez
Mme Anie Samson

1136178004
80.01 (20.51)

CM13 0754

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. (UX-13-192) pour une dépense totale de 18 129 853,31, taxes incluses et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) pour une dépense totale de 33 513 827,89 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public 10072 (2 soum. pour chacun des contrats)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 18 129 853,31 \$, taxes incluses, pour le contrat UX-13-192 et une dépense de 33 513 827,89 \$, taxes incluses, pour le contrat UX-13-193 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le contrat UX-13-192, le contrat aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 861 853,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10072 et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés, tels que précisés dans les pièces jointes au dossier décisionnel;

- 4 - d'accorder à la firme Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le contrat UX-13-193, le contrat aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 33 018 827,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10072 et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés, tels que précisés dans les pièces jointes au dossier décisionnel;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134551002
80.01 (20.52)

CM13 0755

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à ZS Travaux et Gérance inc. pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, le planage et le revêtement bitumineux, le réaménagement géométrique et la mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque (P.R.R. 2012 - Centre-ville) dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 724 500 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211101 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 724 500 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, le planage et le revêtement bitumineux, le réaménagement géométrique et la mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque (P.R.R. 2012 – Centre-ville) dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à ZS Travaux et Gérance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 433 00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211101 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134822044
80.01 (20.53)

CM13 0756

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10088 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 6 059 830,38 \$, taxes incluses, pour la réfection structurale du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Cimota inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 789 639,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10088;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1136274001
80.01 (20.54)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0757

Approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'abroger la décision CG13 0179 du 30 mai 2013 à l'égard de la programmation initiale du programme TECQ pour l'année 2013;
- 2 - de s'engager à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à elle ;
- 3 - de s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- 4 - d'approuver la programmation numéro 4 modifiée de l'agglomération pour 2013 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale ;
- 5 - de s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- 6 - de s'engager à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

1131158005
80.01 (30.01)

CM13 0758

Autoriser une dépense maximale de 602 446,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de bottes HAIX Hero, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Boivin & Gauvin inc. (CG12 0353)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 602 446,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de paires de bottes HAIX Hero, conformément à l'entente-cadre intervenue le 27 septembre 2012 entre la Ville de Montréal et Boivin & Gauvin (CG12 0353);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1136178005
80.01 (30.02)

CM13 0759

Approuver le contenu du Bilan quinquennal 2008-2012 du Plan de transport 2008 de Montréal et sa diffusion auprès des partenaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le contenu du *Bilan quinquennal 2008-2012 du Plan de transport 2008* de Montréal et sa diffusion auprès des partenaires.

Un débat s'engage.

À 22 h 01, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

1131053001
80.01 (30.03)

CM13 0760

Autoriser une dépense de 158 495,65 \$, taxes incluses, pour rembourser la Place Dupuis Commercial Trust pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, dans le cadre des projets « Approvisionnement avancé », « Ressources humaines/Paie » et « Systèmes budgétaires » du Service des Technologies de l'information au 800 boulevard de Maisonneuve Est, conformément au bail liant la Ville de Montréal à La Place Dupuis (CM03 0601)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 158 495,65 \$, taxes incluses, pour rembourser la Place Dupuis Commercial Trust, pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre des projets « Approvisionnement avancé », « Ressources humaines/Paie » et « Systèmes budgétaires » du Service des Technologies de l'information au 800, boulevard de Maisonneuve Est, conformément au bail liant la Ville de Montréal à la Place Dupuis (CM03 0601);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1130444004
80.01 (30.04)

CM13 0761

Autoriser le directeur principal du Service de l'eau et les directeurs des directions dont les projets requièrent un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), à présenter des projets et déposer des demandes, au nom de la Ville de Montréal, auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'entériner toutes les demandes d'autorisation soumises au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) en vertu des résolutions CE12 1757, CE06 0196 et CE04 1360 ;
- 2 - d'autoriser le directeur principal du Service de l'eau et les directeurs de la Direction de l'eau potable, de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, ou leur représentant autorisé, à soumettre au MDDEFP, pour et au nom de la Ville, des demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 ou de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission.

Adopté à l'unanimité.

1120417012
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0762

Autoriser le directeur principal du Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement et les directeurs des directions des Infrastructures, du Transport, de l'Environnement ou leur représentant autorisé, à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'entériner toutes les demandes d'autorisation soumises au ministère de l'Environnement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en vertu des résolutions CE12 1851, CE12 1211, CE06 0196 et CE04 1360 ;
- 2 - d'autoriser le directeur principal du Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement, les directeurs des directions des Infrastructures, du Transport, de l'Environnement et le chef de division de la Division ponts et tunnels, ou leur représentant autorisé, à soumettre au MDDEFP, pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission.

Adopté à l'unanimité.

1120266018
80.01 (30.06)

CM13 0763

Autoriser le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) ou son représentant autorisé, à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour et au nom de la Ville de Montréal, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22, des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32, des demandes de permission en vertu de l'article 65 et des documents requis en vertu des articles de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'entériner toutes demandes d'autorisation soumises au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en vertu de la résolution CE13 0118 ;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) ou son représentant autorisé, à soumettre au MDDEFP, pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22, des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 ou des demandes en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de sa mission.

Adopté à l'unanimité.

1135268001
80.01 (30.07)

CM13 0764

Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle dépose copie d'un communiqué de presse intitulé « Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie: un engagement de Projet Montréal - Équipe Bergeron » daté du 31 juillet 2013.

Adopté à l'unanimité.

1131183002
80.01 (30.08)

CM13 0765

Modifier la clause du taux de change de l'entente-cadre 740593 pour l'acquisition de 7 camions autopompes, pour l'année 2014 et procéder à l'ajustement du bon de commande 864518

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de modifier la clause du taux de change de l'entente-cadre 740593 (article 6 des clauses administratives de l'appel d'offres 11-11601), pour l'acquisition de 7 camions autopompes, pour l'année 2014, et de procéder à l'ajustement du prix du bon de commande 864518 pour une somme de 182 201,35 \$ en dépenses contingentes ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1132673004
80.01 (30.09)

CM13 0766

Autoriser une dépense au montant total de 149 930,30 \$, taxes incluses, afin de rembourser la Société Brennan Duke pour les travaux d'aménagement requis dans la salle à vélo de l'édifice Louis-Charland

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 149 930,30 \$, taxes incluses, afin de rembourser la Société Brennan Duke pour les travaux d'aménagement requis dans la salle de vélo de l'édifice Louis-Charland;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1130444003
80.01 (30.10)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.12) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0767

Approuver le projet d'addenda no 1 à l'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes, relativement à la substitution d'un projet dans l'annexe B-2 de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'addenda no 1 à l'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes, dossiers numéros 800277 et 810487, du 19 avril 2012 relatif à une substitution d'un projet dans l'annexe B-2 de l'entente ;

2 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer l'addenda no 1 pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1131158006
80.01 (30.11)

CM13 0768

Approuver l'utilisation de 210 500 000 \$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'utilisation de 210 500 000 \$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133196001
80.01 (30.12)

CM13 0769

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 198 061 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 198 061 du cadastre du Québec ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130049005
80.01 (42.01)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (43.01) à 80.01 (43.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0770

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le « Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal » /Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT, DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT ET APPROBATION DE LA PROCÉDURE

Vu les dispositions de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Vu les dispositions des articles 52 et 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé : « Projet de règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » quant aux dispositions du document complémentaire portant sur les normes relatives aux interventions à l'intérieur de la plaine inondable;
- 2 - d'approuver le document d'accompagnement joint au dossier décisionnel et intitulé: « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal ».

Ce document identifie que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pourra amender sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;

- 3 - d'approuver la procédure suivante relativement à l'adoption du projet de règlement :

- a) de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

- b) d'informer les membres du conseil d'agglomération qu'au moins une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le territoire de l'agglomération et qu'une assemblée publique de consultation devra être tenue sur le territoire de tout arrondissement ou de toute municipalité reconstituée dont le représentant au conseil d'agglomération en fera la demande lors de la séance où sera adopté le projet de règlement, de même que sur le territoire de tout arrondissement ou municipalité reconstituée dont le conseil en fera la demande par résolution dans les 20 jours qui suivront la transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement, ainsi qu'à la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal ou de toute MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération;
 - c) de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

1112622005
80.01 (43.01)

CM13 0771

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le « Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT, DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT ET APPROBATION DE LA PROCÉDURE

Vu les dispositions de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Vu les dispositions des articles 52 et 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé : « Projet de règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » quant aux dispositions du document complémentaire portant sur les normes relatives aux interventions à l'intérieur de la plaine inondable;
- 2 - d'approuver le document d'accompagnement joint au dossier décisionnel et intitulé: « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal ».

Ce document identifie que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pourra amender sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;

- 3 - d'approuver la procédure suivante relativement à l'adoption du projet de règlement :

- a) de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

- b) d'informer les membres du conseil d'agglomération qu'au moins une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le territoire de l'agglomération et qu'une assemblée publique de consultation devra être tenue sur le territoire de tout arrondissement ou de toute municipalité reconstituée dont le représentant au conseil d'agglomération en fera la demande lors de la séance où sera adopté le projet de règlement, de même que sur le territoire de tout arrondissement ou municipalité reconstituée dont le conseil en fera la demande par résolution dans les 20 jours qui suivront la transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement, ainsi qu'à la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal ou de toute MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération;
 - c) de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

1132622007
80.01 (43.02)

CM13 0772

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le « Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT, DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT ET APPROBATION DE LA PROCÉDURE

Vu les dispositions de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Vu les dispositions des articles 52 et 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé : « Projet de règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » quant aux dispositions du document complémentaire portant sur les normes relatives aux interventions à l'intérieur de la plaine inondable;
- 2 - d'approuver le document d'accompagnement joint au dossier décisionnel et intitulé: « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro aux fins de conformité au schéma d'aménagement modifié de la Ville de Montréal ».

Ce document identifie que seul l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro pourra amender sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;

- 3 - d'approuver la procédure suivante relativement à l'adoption du projet de règlement :

- a) de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

- b) d'informer les membres du conseil d'agglomération qu'au moins une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le territoire de l'agglomération et qu'une assemblée publique de consultation devra être tenue sur le territoire de tout arrondissement ou de toute municipalité reconstituée dont le représentant au conseil d'agglomération en fera la demande lors de la séance où sera adopté le projet de règlement, de même que sur le territoire de tout arrondissement ou municipalité reconstituée dont le conseil en fera la demande par résolution dans les 20 jours qui suivront la transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement, ainsi qu'à la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal ou de toute MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération;
- c) de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

1112622004
80.01 (43.03)

CM13 0773

Nomination des membres du conseil d'administration de Développement économique LaSalle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre d'administrateurs de Développement économique LaSalle :

Membres votants

mesdames et messieurs Manon Barbe, Josée Troilo, Todd Beck, Pierre Plante, Gilles Brassard, Johanne-Claire Bérubé, Stéphane Desjardins, Jean-Rock Leduc, Jennifer Damiani, Serge Robitaille, Hervé Pilon et Richard Lanciault ;

Membres non votants

madame et messieurs Robert Poëti, Sophie Rioux, Normand Trottier et Jacques Fortin.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1135212003
80.01 (51.01)

CM13 0774

Nomination et désignation à la vice-présidence du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Danielle Thiboutot à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance et de la désigner comme vice-présidente, pour une période de trois ans, en remplacement de M. Robert Labelle.

Adopté à l'unanimité.

1130640003
80.01 (51.02)

À 23 h, le président du conseil ajourne les travaux jusqu'au mardi 27 août 2013, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 août 2013
14 h**

**Séance tenue le mardi 27 août 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Postras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian G. Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Élane Ayotte, Mme Marie Cinq-Mars, M. Luc Ferrandez, Mme Helen Fotopulos, Mme Andrée Hénault, M. Peter McQueen et M. Alex Norris.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Mary Deros.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Pierre Gagnier, M. Frank Venneri et M. Bertrand Ward.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Éric Tremblay	M. Richard Deschamps	Surplus accumulé de l'arrondissement de LaSalle avant la fusion et montant ayant servi à la préparation du budget / Désinformation à LaSalle Dépôt de document
M. Joseph Pugliese	Mme Louise Harel	Plusieurs documents déposés au conseil depuis quelques séances témoignant de la présence de déchets toxiques sur le terrain situé à l'angle des boulevards Angrignon et Newman

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Yves Daoust	M. Richard Deschamps	Raisons justifiant l'octroi d'un permis de construction au promoteur du projet résidentiel Bois des Caryers qui ne respecte pas ses créanciers ni ses engagements envers les acheteurs
Mme Hélène Brouillette	M. Richard Deschamps	Permission de poursuivre la construction de la Phase V du projet résidentiel Bois des Caryers malgré tous les problèmes soulevés par les propriétaires et le nombre d'annulation d'offres d'achats
M. Michel Benoit	M. Richard Deschamps	Financement lors de la campagne électorale d'Union Montréal en 2009 Dépôt de document
Mme Sonja Susnjar	M. Alvaro Farinaci	Apparence de conflit d'intérêt lorsque le président du Comité consultatif d'urbanisme recommande et approuve les changements de zonage tout en exerçant les fonctions d'agent immobilier

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 10 h 05

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Louise Harel	M. Laurent Blanchard	Finances de la Ville - mesures afin de corriger les problèmes structurels autres que le gel des budgets des arrondissements
M. Richard Bergeron	M. Laurent Blanchard	Échéancier dans le règlement du dossier de l'équité salariale des cols blancs / Règlement le plus rapidement possible souhaité
Mme Elsie Lefebvre	M. Richard Deschamps	Nombre d'appels d'offres au cours des derniers mois et retards occasionnés en raison des entreprises qui ne soumissionnent plus / Dépôt d'un bilan
M. Marc-André Gadoury	M. Laurent Blanchard	Entente-cadre pour l'achat de produits Microsoft – annuler cet appel d'offres afin d'éviter des poursuites inutiles
M. Peter McQueen	M. Marvin Rotrand (M. Lionel Perez)	Séance d'information sur le fonctionnement du CCU de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Relation entre la campagne électorale et le lancement du processus de consultation
M. Gaëtan Primeau	M. Laurent Blanchard	Indexation des arrondissements – justification du gel budgétaire
M. Lionel Perez	M. Marvin Rotrand	Report de l'article 15.02 souhaité

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 34.

À 10 h 34, mardi le 27 août 2013, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (65.01).

CM13 0775

Motion de M. Claude Dauphin - Axe de la Côte-de-Liesse

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Claude Dauphin

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit d'adopter la résolution suivante :

Considérant que tous les documents de planification urbaine s'accordent sur la nécessité de réaménager le réseau routier et d'améliorer la qualité du paysage urbain des autoroutes et axes routiers majeurs, notamment l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520), l'autoroute du Souvenir (20), l'autoroute Métropolitaine (40) et l'autoroute Décarie (15) par une structuration du front bâti, tout en consolidant les secteurs industriels et en assurant une diversification et une intensification des activités dans les secteurs d'emplois;

Considérant que tous les documents de planification urbaine s'accordent aussi sur la mise en valeur du potentiel de développement des sites sous-utilisés, ainsi que sur la nécessité de contrôler les impacts engendrés par les activités de fret aérien, notamment celles relatives au camionnage;

Considérant que l'aéroport international Montréal-Trudeau (ci-après nommé l'« Aéroport »), du fait qu'il représente l'une des principales portes d'entrée du Canada, doit bénéficier d'une accessibilité de niveau international;

Considérant la désuétude de l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520) qui part de l'Aéroport;

Considérant que conformément à sa volonté d'améliorer l'accessibilité à l'Aéroport et de lui donner une signature internationale, la Ville de Montréal souhaite implanter une navette ferroviaire entre l'Aéroport et le centre-ville de Montréal qui tienne compte des aspects environnementaux et d'insertion dans le milieu;

Considérant que la Ville de Montréal entend réaliser ce projet de navette ferroviaire en améliorant le paysage urbain et en mettant l'accent sur le design pour marquer l'arrivée des voyageurs dans une ville de design reconnue par l'Unesco;

Considérant que le réseau routier aux abords de l'Aéroport est caractérisé par la présence de nombreuses discontinuités, liées notamment à la présence de voies ferrées et d'autoroutes;

Considérant que ces discontinuités ont pour effet de concentrer les déplacements sur les axes non interrompus et d'engendrer la congestion au niveau des intersections et des échangeurs;

Considérant que sur le réseau autoroutier, les échangeurs Décarie et des Laurentides, c'est-à-dire entre les voies de service de l'autoroute Métropolitaine (40) et l'autoroute Côte-de-Liesse (520) et entre les voies de service de l'autoroute Métropolitaine (40) et le boulevard de la Côte-Vertu, sont des points de congestion récurrents ;

Considérant que, sur le plan de la sécurité routière, le chemin de la Côte-de-Liesse à l'ouest de l'autoroute Métropolitaine (40) et la montée de Liesse figurent parmi les intersections qui comportent plusieurs accidents impliquant des piétons et des véhicules;

Considérant que les liens entre le nord et le sud du chemin de la Côte-de-Liesse, à l'ouest de l'autoroute Décarie (15), se limitent au boulevard Cavendish, à la rue McArthur, la rue Hickmore, la montée de Liesse, la 55e avenue et la 43e avenue;

Considérant que, à l'ouest de l'autoroute Décarie (15), le chemin de la Côte-de-Liesse est scindé en deux par une voie ferrée, de part et d'autre de l'autoroute Métropolitaine (40) dont il constitue les voies de service;

Considérant que la cour de triage Taschereau engendre une autre rupture de continuité notable dans le tissu urbain;

Considérant que cette rupture est d'autant plus amplifiée du fait que l'axe du boulevard Cavendish est interrompu entre son extrémité sud et son prolongement dans la Ville de Côte Saint-Luc;

Considérant qu'une pression immobilière se fait sentir actuellement sur des terrains le long de l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520) et que plusieurs projets sont proposés le long du boulevard Cavendish, accentuant cette pression immobilière;

Considérant que le raccordement du boulevard Cavendish au boulevard Henri-Bourassa a été complété en 2011;

Considérant qu'il est nécessaire de traiter ces projets dans une vision d'ensemble et de prioriser pour ces deux axes, Cavendish et Côte-de-Liesse, une planification intégrée;

Considérant qu'il est aussi nécessaire de traiter les deux axes, Cavendish et Côte-de-Liesse, dans leur intégralité, dans une perspective d'arrimage de tous les projets en gestation et en cours de réalisation en partenariat avec tous les acteurs concernés;

Considérant la nécessité de revoir, tel qu'identifié au Plan d'urbanisme de Montréal, la configuration du chemin de la Côte-de-Liesse et de ses jonctions avec la 55e Avenue, l'autoroute 13, la montée de Liesse et les échangeurs Décarie et Dorval, mais aussi avec la 43e Avenue et la rue McArthur/Hickmore;

Considérant que les abords de l'Aéroport et la portion nord de la Ville de Côte Saint-Luc présentent un fort potentiel de structuration;

Considérant qu'il existe une concentration importante de sièges sociaux et d'entreprises à proximité du carrefour du boulevard Décarie, de l'autoroute Métropolitaine (40) et de l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520);

Considérant qu'une densification du cadre bâti du boulevard Décarie a déjà lieu à proximité de l'autoroute Métropolitaine et du Triangle Namur - Jean-Talon Ouest;

Considérant l'important potentiel de développement des sites de l'hippodrome et de la Cité scientifique, malgré le fait que ces secteurs demeurent enclavés et qu'ils doivent être reliés, par le boulevard Cavendish, à l'autoroute de la Côte-de-Liesse et à l'Aéroport;

Considérant que l'un des cinq grands pôles économiques de la métropole, le pôle de l'Ouest, à la jonction des autoroutes Chomedey (13), des Laurentides (15) et Métropolitaine (40), regroupe à lui seul 280 000 emplois et que plusieurs de ces emplois sont présents au sein de grappes industrielles regroupant des activités spécialisées à forte valeur ajoutée comme l'aérospatiale, les technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi que les sciences de la vie;

Considérant que la qualité des infrastructures et de l'environnement de travail ont un rôle structurant sur la localisation et la concentration des entreprises et des emplois au sein des pôles économiques, et que le fait d'en faciliter l'accès à une main-d'œuvre qualifiée constitue un des atouts déterminants pour l'attractivité économique de la métropole;

Considérant que le développement du pôle de l'Ouest soulève des défis collectifs nécessitant un partenariat avec tous les acteurs économiques, publics et privés, et une solide contribution de chacun dans son champ de compétence;

Considérant que le fait d'optimiser le potentiel économique de ce pôle situé en plein cœur de l'île et adjacent à des infrastructures majeures (aéroport, cour de triage, autoroutes Chomedey (13), des Laurentides (15), du Souvenir (20), Métropolitaine (40) et de la Côte-de-Liesse (520) contribue à consolider le positionnement de Montréal;

Considérant l'enjeu de la consolidation de l'activité aéroportuaire et des secteurs d'emplois importants à l'échelle métropolitaine ainsi que le soutien du développement économique;

Considérant l'enjeu de la consolidation des secteurs industriels existants où se concentrent diverses activités manufacturières, dont plusieurs associées au transport ou liées plus ou moins directement à la présence de l'Aéroport et à la facilité d'accès au réseau autoroutier;

Considérant que la croissance de l'industrie du camionnage engendre des zones conflictuelles avec les activités aéroportuaires;

Considérant que la Ville de Montréal entend soutenir la croissance du système aéroportuaire ainsi que le transport en commun métropolitain;

Considérant que, dans le but de favoriser et d'encadrer le redéveloppement des secteurs industriels vieillissants, tout projet de développement des activités aéroportuaires est une opportunité d'amélioration et d'optimisation du réseau routier local;

Considérant que, de façon générale, les périodes d'achalandage sur les routes correspondent à celles de l'Aéroport;

Considérant que plusieurs projets majeurs sont en cours de réalisation dans le secteur ou à proximité immédiate, notamment les échangeurs Dorval, Décarie et des Laurentides;

Considérant que d'autres projets majeurs sont en gestation, notamment le projet de navette ferroviaire et de gare intermodale ainsi que l'échangeur Côte-de-Liesse;

Il est proposé :

- 1 - d'amorcer rapidement la planification intégrée de l'axe de la Côte-de-Liesse en lien avec l'axe Cavendish de concert avec l'ensemble des partenaires impliqués;
- 2 - d'arrimer la planification détaillée de l'autoroute de la Côte-de-Liesse avec tous les secteurs et les projets pertinents afin d'optimiser les efforts et les investissements financiers qui y sont consentis;
- 3 - d'aborder la planification de l'autoroute de la Côte-de-Liesse dans une approche de type gestion de la circulation, plutôt que dans une logique d'augmenter la desserte en transport véhiculaire en réponse au problème de fluidité de la circulation;
- 4 - de définir une vision d'ensemble afin de permettre un développement cohérent, peu importe le phasage, compte tenu de la multiplicité des acteurs (gouvernement, villes liées, arrondissements, services centraux);
- 5 - de définir avec l'ensemble des partenaires, comme première action de planification, le rôle de chacun des partenaires, la méthodologie de travail et les limites du secteur d'intervention.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (65.01)

Motion de M. Anthony Housefather pour l'intégration d'orientations et de normes minimales dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et dans son document complémentaire (SAD) visant la protection de la population de l'agglomération de Montréal en regard aux risques associés aux aménagements aux abords des voies ferrées le tout en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Christian G. Dubois

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit d'adopter la résolution suivante :

Attendu l'incident récent survenu au Lac Mégantic lorsque le centre ville fut vaporisé et plusieurs dizaines de personnes ont perdu leur vie, suite à un déraillement de trains transportant des matières dangereuses et explosives;

Attendu l'augmentation croissante de matières inflammables et dangereuses qui transitent par trains dans les milieux urbains et dans l'Agglomération de Montréal par ses voies ferrées et ses cours de triage;

Attendu que les administrations municipales ont un rôle à jouer pour assurer le bien-être de leur population en se dotant de politiques et de cadres réglementaires pour garantir que les nouveaux aménagements ne soient pas soumis à des risques provenant d'usage en proximité;

Attendu que le PMAD identifie « le réseau routier et le réseau ferroviaire comme sources possibles de risques à l'égard de la sécurité, de la santé et du bien-être général de la population. La CMM demande donc à ce que l'aménagement aux abords de ce réseau prenne en compte ces risques, notamment ceux associés au bruit et à la vibration. Ainsi, les MRC et les agglomérations doivent se doter de mesures permettant une cohabitation harmonieuse des usages, dont le résidentiel, en optant pour une approche normative ou de performance qui fera état des distances minimales à respecter et des conditions permettant de réduire ces distances.»;

Attendu que les lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires préparées pour la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) en 2004 et mis à jour et ré-adoptées en mai 2013 par la FCM recommandent l'adoption par les municipalités de marges de recul (de 30 mètres par rapport à une ligne principale et de 300 mètres par rapport à une cour de triage ferroviaire) comme condition préalable d'aménagement;

Attendu qu'une telle marge de recul assure un espace tampon par rapport aux activités ferroviaires et permet la dissipation des émissions, des vibrations et du bruit associés aux activités ferroviaires de même que la mise en place d'une barrière naturelle de sécurité contre le risque de conflagration et d'explosion;

Attendu que la recommandation de la FCM et de l'ACFC visant l'adoption d'un cadre réglementaire afin de prévoir une zone tampon entre les nouveaux développements et les voies ferrées et cours de triage, s'appuie sur une démarche sérieuse et qu'il serait pertinent d'étudier l'opportunité d'intégrer cette dernière dans le document complémentaire du SAD;

Attendu que l'Agglomération de Montréal devra adopter d'ici décembre 2014 un règlement de concordance de son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour se conformer aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD, et que par la suite les villes, arrondissements et les villes liées devront arrimer leurs règlements aux modifications apportées au SAD en vigueur sur le territoire;

Attendu que tout éventuel développement dans des sites ou parties de sites situés en proximité du réseau ferroviaire sur l'île de Montréal, exige des investissements importants publics en aqueducs, égouts, et construction routière, et une réglementation uniforme pour baliser ce développement;

Il est proposé :

d'inclure les lignes directrices FCM-ACFC relatives aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires incluant les voies ferrées et cours de triage (tel qu'identifiés par le rôle d'évaluation) dans le règlement de concordance du schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal (SAD), en conformité aux orientations et objectifs et critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (65.02)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 11 h 12, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

CM13 0777

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Les Sages de Verdun un terrain vague localisé sur le côté nord de la rue Galt, à l'ouest de la rue de Verdun, constitué du lot 1 154 517 du cadastre du Québec, pour la somme de 493 842 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1061;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Les Sages de Verdun, un terrain vague localisé sur le côté nord de la rue Galt, à l'ouest de la rue de Verdun, constitué du lot 1 154 517 du cadastre du Québec, pour la somme de 493 842 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1126015001

CM13 0778

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue au Centre des ressources et transition pour danseurs - Québec, à des fins administratives, un local situé au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 79,9 mètres carrés, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} novembre 2013, moyennant un loyer total de 56 226,01 \$, incluant la TPS

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1070;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre des ressources et transition pour danseurs – Québec, à des fins administratives, un local situé au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 79,9 mètres carrés, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} novembre 2013, moyennant un loyer total de 56 226,01 \$, incluant la TPS, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1135373002

CM13 0779

Approuver un projet de convention de prolongation du contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à La table ronde du mois de l'histoire des noirs, un local d'une superficie d'environ 46 mètres carrés, situé au 4e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1071;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le projet de convention de prolongation par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à des fins administratives, à La table ronde du mois de l'histoire des noirs, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, un local situé au 4^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation du prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1135373003

CM13 0780

Accorder un soutien financier maximal de 200 000 \$, taxes incluses, à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière de Montréal pour le renouvellement d'expositions permanentes et des équipements technologiques, muséographiques et de conservation / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1076;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour renouveler les expositions permanentes à l'étage de l'Ancienne-Douane et renouveler une partie des équipements techniques;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1130387002

CM13 0781

Conclure avec la Compagnie 3M Canada inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois pour la fourniture de bandes magnétiques antivols pour toutes les bibliothèques de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 13-12942 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1124;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de bandes magnétiques antivols pour les bibliothèques de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, la Compagnie 3M Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12942 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1134853001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0782

Abroger la résolution CM13 0317 / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente à la compagnie 2749-0150 Québec inc., d'un emplacement situé du côté sud de la rue Bourgeois, à l'est de la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en considération de la remise d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$ valide jusqu'au 7 décembre 2013, vu le défaut de la compagnie de respecter ses engagements et l'arrivée du terme de la clause résolutoire / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec ladite compagnie à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1142;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM13 0317 adoptée à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente intervenu avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. le 23 mai 2008 devant M^e Josée Perreault, notaire dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 15 232 133, en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2013;

- 3- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2013, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte;
- 4- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. ou de M. Luc Bédard d'exécuter l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1134501006

CM13 0783

Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de contribution au fonds Tragédie / Lac Mégantic 2013 pour venir en aide à cette municipalité touchée par la tragédie ferroviaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1150;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'accorder un soutien financier additionnel non récurrent de 60 000 \$ à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie / Lac Mégantic 2013 de l'UMQ pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic touchée par la tragédie ferroviaire.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1133570001

CM13 0784

Accorder un soutien financier totalisant 60 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM), soit 30 000 \$ en 2013 et 30 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action biennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1148;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder, pour les années 2013 et 2014, un soutien financier de 60 000 \$, soit un montant annuel de 30 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation d'un plan d'action biennal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1134248007

CM13 0785

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2013 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1149;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) afin de réaliser son mandat de promotion internationale et de développement de l'industrie pour l'année 2013;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la culture et du patrimoine, à signer ledit projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1136307001

CM13 0786

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Clurican inc., à des fins de bureau, un local d'une superficie de 642,70 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 425, Place Jacques-Cartier, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, moyennant une dépense totale de 1 207 906,90 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1208;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Clurican inc., à des fins de bureau, un local d'une superficie d'environ 642,70 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 425 Place Jacques-Cartier, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, moyennant un loyer total de 892 836,88 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
- 2- d'autoriser une dépense de 315 070,02 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences pour les travaux d'aménagement et l'achat du mobilier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1135323003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0787

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. pour la reconstruction de trottoirs, construction de saillies, planage et revêtement bitumineux, mise en place d'enrobé coulé à froid, travaux d'éclairage et de mise aux normes des feux, là où requis, dans la rue Rachel (côté sud), de l'avenue de l'Esplanade à la rue Boyer, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - (P.R.R. 2012 - Collectrices) - Dépense totale de 2 228 923,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 256602 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1183;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 228 923,69 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, construction de saillies, planage et revêtement bitumineux, mise en place d'enrobé coulé à froid, travaux d'éclairage et de mise aux normes des feux, là où requis, dans la rue Rachel (côté sud), de l'avenue de l'Esplanade à la rue Boyer, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - (P.R.R. 2012 – Collectrices), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 870 423,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256602;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1134822054

CM13 0788

Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour la réfection de l'enveloppe de l'entrepôt double Dickson et des travaux connexes - Dépense totale de 1 960 589,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5642 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1185;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 960 589,38 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'enveloppe de l'entrepôt double Dickson et pour des travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Cosoltec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 803 742,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5642;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1131029004

CM13 0789

Accorder un contrat à la firme Les Excavations Super inc. pour l'aménagement d'une aire d'entraînement en plein air et des voies d'accès sur le site du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 2 199 467,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6312 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1187;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 199 467,04 \$ \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une aire d'entraînement en plein air et de voies d'accès sur le site du complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 067 659,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6312;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1134332004

CM13 0790

Accorder un contrat à Salvex inc. pour le réaménagement d'un terrain de mini-soccer au parc La Fontaine afin d'y permettre l'installation de gazon synthétique - Dépense totale de 1 062 483,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6557 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1190;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 062 483,98 \$, taxes incluses, pour le réaménagement d'un terrain de mini-soccer afin d'y permettre l'installation de gazon synthétique, au parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 970 503,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6557;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1134956004

CM13 0791

Autoriser un soutien financier additionnel de 365 000 \$ à Regroupement Pied Carré pour la réalisation du projet de l'Atelier de menuiserie Clark dans l'immeuble situé au 5445-5455, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Approuver un projet de modification de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1209;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser un soutien financier additionnel de 365 000 \$, taxes incluses, à Regroupement Pied Carré afin de réaliser les travaux d'aménagement d'ateliers d'artiste dans l'immeuble situé au 5445-5455, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal dans le cadre du projet de l'Atelier de menuiserie Clark;
- 2- d'approuver un projet de modification à la convention intervenue entre la Ville et cet organisme (CM13 0332), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 365 000 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1136331001

À 11 h 21,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de devancer l'étude de l'article 51.01 immédiatement après l'étude de l'article 20.15.

La proposition est agréée.

CM13 0792

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Laurent Blanchard

appuyé par M. Marvin Rotrand

Et résolu :

de désigner madame Jane Cowell-Poitras, conseillère de l'arrondissement de Lachine, maire suppléante à compter du 1^{er} septembre 2013, pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

51.01

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0793

Accorder un soutien financier non récurrent de 54 000 \$ à Semaine de la mode de la Métropole pour la promotion de la 25^e édition de la Semaine Mode-Montréal, qui se tiendra du 3 au 6 septembre 2013, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1210;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 54 000 \$ à Semaine de la mode de la Métropole, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, pour la promotion de la 25^e édition de la Semaine Mode-Montréal, qui se tiendra du 3 au 6 septembre 2013;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1133931002

CM13 0794

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Parizeau Pawulski, architectes, Dupras Ledoux ingénieurs et NCK inc. pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle pour une somme maximale de 978 989,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12788 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1194;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 104 093,43 \$, taxes incluses, pour la réalisation des projets d'accessibilité universelle d'immeubles ouverts au public, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Parizeau Pawulski, architectes, Dupras Ledoux ingénieurs et NCK inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 978 989,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12788 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1130652003

CM13 0795

Autoriser une dépense additionnelle de 125 742,41 \$, taxes incluses, pour la réalisation des projets d'accessibilité universelle d'immeubles ouverts au public dans le cadre du contrat de services professionnels avec le Consortium Delisle Thibodeau Cima+ (CM10 0941), majorant ainsi le montant total du contrat de 629 966,47 \$ à 755 708,88 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1195;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 125 742,41 \$, taxes incluses, pour la réalisation des projets d'accessibilité ouverts au public;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et le Consortium Delisle Thibodeau Cima+, majorant ainsi le montant total du contrat de 629 966,47 \$ à 755 708,88 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1130652004

CM13 0796

Accorder un contrat de services professionnels à SACL inc. pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre des travaux à la cour de voirie du 4000, Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 255 671,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12689 (1 seul soum. conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1196;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 255 671,95 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques au 4000, rue Saint-Patrick, dans le cadre des travaux à la cour de voirie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire SACL inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 250 671,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12689 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1134426001

CM13 0797

Accorder un contrat de services professionnels à Sanexen Services Environnementaux inc. pour effectuer une analyse de risque générique, élaborer des mesures de mitigation pour des terrains sportifs avec recouvrement de surface et préparer un plan de réhabilitation du nouveau skateparc du parc d'Argenson, pour une somme maximale de 156 310,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12924 (3 soum., 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1198;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Sanexen Services Environnementaux inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer une analyse de risque générique et élaborer des mesures de mitigation pour les terrains sportifs avec un recouvrement de surface et préparer un plan de réhabilitation du nouveau skateparc du parc D'Argenson, pour une somme maximale de 156 310,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12924 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1136375001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0798

Majorer l'entente (100894) relative aux travaux de reconstruction du pont d'étagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste au-dessus de l'autoroute 40 (CM10 0771) entre la Ville et le Ministère des Transports du Québec (MTQ) de 99 410,47 \$, taxes incluses, la faisant passer de 194 199,69 \$ à 293 610,16 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 1 785,89 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1199;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de majorer l'entente (100894) relative aux travaux de reconstruction du pont d'étagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste au-dessus de l'autoroute 40 (CM10 0771) entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec (MTQ) de 99 410,47 \$, la faisant passer de 194 199,69 \$ à 293 610,16 \$, taxes incluses et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 785,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1133697001

CM13 0799

Autoriser la réception d'une somme totale de 562 264,85 \$ de Patinage de vitesse Canada pour l'utilisation des installations, du matériel et des services de l'aréna Maurice-Richard / Approuver un projet de convention de partenariat à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1200;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réception de la somme totale de 562 264,85 \$ de Patinage de vitesse Canada pour l'utilisation des installations, du matériel et des services de l'aréna Maurice-Richard, ainsi que pour l'utilisation des salles de musculation et de régie pour l'entraînement des athlètes;
- 2- d'approuver un projet de convention à intervenir avec cet organisme afin d'assurer le maintien des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste à l'aréna Maurice-Richard du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1134670002

CM13 0800

Abroger la résolution CM08 0883 / Approuver l'accord de développement entre la Ville et le Centre universitaire de santé McGill relatif au projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1201;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM08 0883 adoptée à l'assemblée du conseil municipal du 27 octobre 2008;
- 2- d'approuver l'accord de développement avec le Centre universitaire de santé McGill relatif au projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1131183003

CM13 0801

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert d'Hydro-Québec, aux fins d'y aménager une station de pompage, un terrain vague d'une superficie de 552,8 mètres carrés, situé au sud du boulevard Gouin est et à l'est de la 58^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 200 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1202;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Hydro-Québec, aux fins d'y aménager une station de pompage, un terrain vague d'une superficie de 552,8 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Gouin Est, à l'est de la 58^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 3 858 503 du cadastre du Québec, pour la somme de 200 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 3- d'identifier le lot 3 858 503 du cadastre du Québec, lorsqu'il sera acquis comme faisant partie du domaine public de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1134198005

CM13 0802

Approuver un projet d'acte de correction modifiant un acte de vente intervenu entre la Ville et Développements Préfontaine inc. (CM12 1109) relativement à la cession d'un terrain situé au quadrant sud-ouest des rues Rachel et Marcel-Pepin, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie afin de remplacer l'obligation de conserver le corps central du Centre Raymond-Préfontaine par la construction d'un bâtiment de remplacement semblable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1204;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte modifiant l'acte de vente intervenu entre la Ville et Développements Préfontaine inc., devant M^e Nathalie Pedneault, notaire, le 17 janvier 2013, sous sa minute numéro 5681 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 688 351 afin de remplacer l'obligation de conserver le corps central du Centre Raymond-Préfontaine par la construction d'un bâtiment de remplacement semblable, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1131368010

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0803

Approuver un projet d'acte modifiant l'acte de vente intervenu entre la Ville et 9077-2450 Québec inc. (CM10 0065) relativement à la cession d'un terrain situé entre les rues Victoria et Notre-Dame, près de la 20^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, afin de reporter de six mois le paiement de l'ajustement du prix de vente au montant de 216 450 \$ et de douze mois l'obligation de réaliser un projet immobilier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1205;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte modifiant l'acte de vente intervenu entre la Ville et 9077-2450 Québec inc. devant M^e Jean-François Pilière, notaire, le 25 février 2010, sous sa minute numéro 4762 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 16 963 471, afin, entre autres, de reporter de six mois le paiement de l'ajustement du prix de vente au montant de 216 450 \$ et de douze mois l'obligation de réaliser un projet immobilier, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1131195002

CM13 0804

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Le Bon Dieu dans la rue, organisation pour jeunes adultes, un terrain vague situé sur le côté ouest de l'avenue Aird au nord de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 5 254 559 du cadastre du Québec, pour la somme de 45 524 \$, plus les taxes applicables

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à La Fondation des aveugles du Québec (F.A.Q.), un terrain vague situé sur le côté est de l'avenue Bennett, au nord de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 5 254 560 du cadastre du Québec, pour la somme de 131 212 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1206;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Le Bon Dieu dans la rue, organisation pour jeunes adultes, un terrain vague situé sur le côté ouest de l'avenue Aird, au nord de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 5 254 559 du cadastre du Québec, pour la somme de 45 524 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à La Fondation des aveugles du Québec (F.A.Q.) un terrain vague situé sur le côté est de l'avenue Bennett, au nord de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 5 254 560 du cadastre du Québec, pour la somme de 131 212 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1130634002

CM13 0805

Abroger la résolution CM12 0808 afin de ne pas donner suite à l'appel d'offres 12-12150 pour la fourniture d'émetteurs pour compteurs d'eau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1260;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'abroger la résolution CM12 0808 afin de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12150, pour la fourniture d'émetteurs pour compteurs d'eau.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1130184001

CM13 0806

Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment de perception pour le Golf Maisonneuve dans l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie - Dépense totale de 1 728 344,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5582 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1285;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 728 344,23 \$, taxes incluses, pour la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment de perception pour le Golf Maisonneuve, dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 646 042,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5582;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1135110005

CM13 0807

Accorder un contrat à Urbex construction inc. pour l'installation d'équipement requis pour les déchets et les matières recyclables et de mobiliers dans les parcs La Fontaine, Angrignon, Promenade Bellerive, Maisonneuve, Jarry et Jeanne-Mance - Dépense totale de 2 403 167,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6566 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1286;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 403 167,21 \$, taxes incluses, pour l'installation d'équipement requis pour les déchets et les matières recyclables et de mobiliers dans les parcs La Fontaine, Angrignon, Promenade Bellerive, Maisonneuve, Jarry et Jeanne-Mance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Urbex Construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 716 548 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6566;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1131246009

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0808

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 4 742 927,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S13-001 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1253;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 742 927,19 \$, taxes incluses, représentant 98,83 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc – égout – chaussée), dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 659 490,48 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public S13-001;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1132183013

CM13 0809

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Édilbec construction inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 12 191 857,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5661 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1254;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 12 191 857,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Édilbec construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 952 801 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5661;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'approuver le principe estimant que l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Martin Brodeur au programme de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 6 - d'attribuer à l'arrondissement Saint-Léonard un montant supplémentaire de 1.3 M \$, tel que décrit à l'intervention de la Concertation des arrondissements et des ressources matérielles, en provenance du PTI supplémentaire de 42.0 M \$, pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usages aquatiques et sportifs.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1133278001

CM13 0810

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial - Volets 1 et 2 (Decelles et Saint-Aubin), dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-006 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1255;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 028 792,99 \$ taxes incluses, représentant 90% du coût total du contrat, pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial - Decelles et Saint-Aubin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Pavages d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les volets 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-006 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1134378012

CM13 0811

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour la construction des services municipaux (construction d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de conduites d'eau secondaires) et reconstruction de la chaussée dans les 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e Avenue, dans la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues - Phase 2), dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève - Dépense totale de 7 140 995,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 252311 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 août 2013 par sa résolution CE13 1333;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 7 140 995,01 \$, taxes incluses, pour la construction des services municipaux, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de conduites d'eau secondaires et reconstruction de la chaussée dans les 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues – Phase 2), dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 766 195,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252311;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1134822041

CM13 0812

Accorder un contrat de services professionnels à Macogep inc. pour la gestion de plusieurs projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 1 553 599,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12709 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1275;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion des projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 1 553 599,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12709 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1130457002

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0813

Autoriser une dépense additionnelle de 597 370,10 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur afin de tenir compte du coût réel des travaux / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Labonté Marcil, architecte, Petropoulos Bomis et associés inc., Pageau Morel et associés inc. et SDK et associés (CM11 0366), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 123 290,88 \$ à 1 720 660,98 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1269;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 597 370,10 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur afin de tenir compte du coût réel des travaux;
- 2- d'approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les architectes Labonté Marcil, les ingénieurs Pageau Morel et associés inc., Petropoulos Bomis et associés inc., SDK et associés (CM11 0366) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 123 290,88 \$ à 1 720 660,98 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Martin Brodeur au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1130285001

CM13 0814

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à 9189-8908 Québec inc., à des fins commerciales, un terrain d'une superficie de 12 242,2 mètres carrés, situé à l'ouest du boulevard Lacordaire et au nord du boulevard des Grandes-Prairies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, en contrepartie duquel, 9189-8908 Québec inc. cède à la Ville, pour les fins du train de l'Est, un terrain d'une superficie de 318,6 mètres carrés, ayant front sur le boulevard Lacordaire, incluant l'établissement de servitudes d'utilités publiques et de passage, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 1 727 122,28 \$, plus les taxes applicables / Fermer toutes les parcelles du lot 4 620 522 du cadastre du Québec qui pourraient faire partie du domaine public de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1278;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - de fermer toutes les parcelles du lot 4 620 522 du cadastre du Québec qui pourraient faire partie du domaine public de la Ville;
- 2 - d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel :
 - la Ville de Montréal cède à 9189-8908 Québec inc., pour des fins commerciales, un terrain d'une superficie de 12 242,2 mètres carrés, localisé à l'ouest du boulevard Lacordaire et au nord du boulevard des Grandes-Prairies, constitué du lot 4 620 522 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
 - 9189-8908 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, dans le cadre du projet du train de l'Est, un terrain d'une superficie de 318,6 mètres carrés, ayant front sur le boulevard Lacordaire, constitué du lot 4 795 149 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
 - 9189-8908 Québec inc. crée sur une partie des lots 4 620 522 et 4 795 148, en faveur de la Ville de Montréal, une servitude d'utilité publique pour une conduite dont l'assiette a une superficie de 1 428,2 mètres carrés, sur une partie du lot 4 795 148, en faveur de la Ville de Montréal, une autre servitude d'utilité publique pour un talus dont l'assiette a une superficie de 123,6 mètres carrés, sur une partie des lots 4 620 522, 1 331 957 et 4 795 148, en faveur du lot 5 299 815, une servitude de passage dont l'assiette a une superficie de 1 538,5 mètres carrés et sur une partie du lot 4 620 522, en faveur du lot 5 299 815, une servitude pour un massif dont l'assiette a une superficie de 39,7 mètres carrés;
 - avec soulte en faveur de la Ville au montant de 1 727 122,28 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1121368009

CM13 0815

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'Agence métropolitaine de transport, aux fins d'aménagement du stationnement incitatif de la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord, le lot 5 299 815 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7099,4 mètres carrés, situé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée, dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour la somme de 542 535 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles du lot vendu ainsi que toutes les parcelles du lot 5 299 817 étant le fonds servant des servitudes à établir en faveur de l'AMT qui pourraient être inscrites au registre du domaine public

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1279;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles du lot 5 299 815 ainsi que toutes les parcelles du lot 5 299 817 du cadastre du Québec, étant le fonds servant des servitudes à établir en faveur de l'Agence métropolitaine de transport, lesquelles sont représentées sur le plan PS 1488 préparé par M. Bernard Brisson, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2013 sous sa minute 5709, qui pourraient être inscrites au registre du domaine public;
- 2 - d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à l'Agence métropolitaine de transport, aux fins d'aménagement du stationnement incitatif sud de la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord du projet du Train de l'Est, le lot 5 299 815 du cadastre du Québec, situé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée, d'une superficie de 7 099,4 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la somme de 542 535 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1134602002

CM13 0816

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Société en commandite 30 Saint-Jacques un terrain d'une superficie de 2023,8 mètres carrés, situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, pour la somme de 5 425 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1280;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

- 1 - de consentir à la cession par 9227-7797 Québec inc. à Société en commandite 30 Saint-Jacques, de tous ses droits, titres et intérêts dans la proposition acceptée suivant l'appel public de propositions autorisé par la résolution CE12 0278 du 7 mars 2012;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Société en commandite 30 Saint-Jacques un terrain situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, d'une superficie totale de 2 023,8 mètres carrés, constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le prix de 5 425 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Jocelyn Ann Campbell

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report des conseillers Thuillier et Gadoury.

Le président du conseil met aux voix la proposition des conseillères Samson et Campbell et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 47

Contre : 1

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Thuillier et Gadoury adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.39 1131368011

CM13 0817

Accorder à Les Placements Campotero inc. un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 26 septembre 2014, pour terminer la construction prévue à l'acte de vente (CM11 0612), d'un emplacement situé à l'angle sud-est du boulevard Métropolitain Est et de la rue Dollard-Desjardins, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1281;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'accorder à Les Placements Campotero inc. un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 26 septembre 2014, pour terminer la construction prévue à l'acte de vente, d'un emplacement situé à l'angle sud-est du boulevard Métropolitain Est et de la rue Dollard-Desjardins, constitué du lot 4 242 103 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que prévu à l'acte de vente, dûment approuvé par la résolution CM11 0612 et signé le 26 septembre 2011, devant M^e Aldo M. Cocciardi notaire, sous le numéro 18 955 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 27 septembre 2011, sous le numéro 18 507 236.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1133496009

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 et 20.42 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0818

Accorder un contrat de gré à gré à ProQuest afin de renouveler l'abonnement à la ressource numérique Canadian Newsstand Major Dailies, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 209 609,38 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1284;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et ProQuest, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Canadian Newsstand Major Dailies pour les bibliothèques de Montréal participantes, du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 209 609,38 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1133315002

CM13 0819

Accorder un contrat à Routek Construction inc. pour la reconstruction de la chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage de rue et la reconstruction des entrées de services d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René, du boulevard Yves-Prévost au boulevard Wilfrid-Pelletier, dans l'arrondissement d'Anjou - (P.R.R. 2012- Réseau artériel) - Dépense totale de 4 070 748,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 252602 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1288;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 070 748,56 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, fourniture et installation d'un système d'éclairage de rue et reconstruction des entrées de services d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René, du boulevard Yves-Prévost au boulevard Wilfrid-Pelletier, dans l'arrondissement d'Anjou (P.R.R. 2012 - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 588 748,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252602;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1134822012

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0820

Demander au gouvernement de modifier les limites territoriales de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0667 et du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1239;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - de présenter une demande conjointe au gouvernement du Québec pour modifier les limites de la Ville et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour annexer à leur territoire une partie du fleuve Saint-Laurent et de l'île de la Batture et pour redresser les limites territoriales de la Ville et de l'arrondissement pour qu'elles soient cohérentes avec la limite de la rive ouest du fleuve Saint-Laurent et la limite sud du lot 1 093 033 du cadastre du Québec;
- 2 - de requérir du gouvernement du Québec les modifications législatives requises aux limites territoriales incluses aux annexes A et B de la Charte de la Ville de Montréal en conséquence et de mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour assurer le suivi de cette demande.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1124860023

CM13 0821

Accepter la demande de l'arrondissement de Ville-Marie de transférer la responsabilité des activités de gestion immobilière de l'arrondissement au Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles - Direction des stratégies et transactions immobilières, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal / Autoriser un virement budgétaire de 28 500 \$ du budget de la Direction de l'arrondissement de Ville-Marie à la Direction des stratégies et transactions immobilières

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1084;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accepter la demande de l'arrondissement de Ville-Marie de transférer la responsabilité des activités de gestion immobilière au Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles - Direction des stratégies et transactions immobilières, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;
- 2- de transférer le poste de gestionnaire immobilier et d'autoriser un virement budgétaire de 28 500 \$ du budget de la Direction de l'arrondissement de Ville-Marie à la Direction des stratégies et transactions immobilières, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1120141016

CM13 0822

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc privé à l'intérieur du site de l'hôpital Douglas, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1097;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) en vue des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc privé à l'intérieur du site de l'Institut Douglas, dans l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1132183014

CM13 0823

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le projet résidentiel Le Challenger ouest, phase 4

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1152;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le projet résidentiel Le Challenger ouest, phase 4.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1133231007

CM13 0824

Abroger la résolution CM13 0450 / Approuver la programmation numéro 4 modifiée des travaux d'infrastructures de l'eau de la Ville admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) / Autoriser le Service de l'eau à soumettre cette programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1153;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM13 0450 adoptée à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2013 à l'égard de la programmation initiale du programme TECQ pour l'année 2013;

que la Ville de Montréal :

- 2- s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à elle;
- 3- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- 4- approuve la programmation modifiée de la Ville pour 2013 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale;
- 5- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- 6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1131158004

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0825

Approuver le Guide de référence du Fonds de soutien aux marchés et vitrines culturels et créatifs (Phase de démarrage : 2013-2014)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1215;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver le Guide de référence du Fonds de soutien aux marchés et vitrines culturels et créatifs (Phase de démarrage : 2013-2014).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1130018003

CM13 0826

Autoriser le directeur principal du Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement et les directeurs des directions des Infrastructures, du Transport, de l'Environnement ou leur représentant autorisé, à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1218;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'entériner toutes les demandes d'autorisation soumises au ministère de l'Environnement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en vertu des résolutions CE12 1851, CE12 1211, CE06 0196 et CE04 1360;
- 2 - d'autoriser le directeur principal du Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement, les directeurs des directions des Infrastructures, du Transport, de l'Environnement et le chef de division de la Division ponts et tunnels, ou leur représentant autorisé, à soumettre au MDDEFP, pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1120266018

CM13 0827

Autoriser le directeur principal du Service de l'eau et les directeurs des directions dont les projets requièrent un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), à présenter des projets et déposer des demandes, au nom de la Ville, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1219;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'entériner toutes les demandes d'autorisation soumises au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) en vertu des résolutions CE12 1757, CE06 0196 et CE04 1360;
- 2 - d'autoriser le directeur principal du Service de l'eau et les directeurs de la Direction de l'eau potable, de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, ou leur représentant autorisé, à soumettre au MDDEFP, pour et au nom de la Ville, des demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 ou de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1120417012

CM13 0828

Autoriser le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) ou son représentant autorisé, à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour et au nom de la Ville de Montréal, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22, des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32, des demandes de permission en vertu de l'article 65 et des documents requis en vertu des articles de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1220;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'entériner toutes demandes d'autorisation soumises au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en vertu de la résolution CE13 0118;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) ou son représentant autorisé, à soumettre au MDDEFP, pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22, des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 ou des demandes en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de sa mission.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1135268001

CM13 0829

Autoriser une dépense maximale de 824 846 \$ pour les exercices financiers 2012 et 2013 à titre de remboursement, à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), de ses frais de détention de l'immeuble situé au 2109-2111 boulevard Saint-Laurent, devenu vacant suite à la cessation des activités du Musée Juste pour rire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1217;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 824 846 \$, soit 614 646 \$ en 2012 et 210 000 \$ en 2013, à titre de remboursement à la Société d'habitation et de développement de Montréal de ses frais de détention de l'immeuble situé au 2109-2111 boulevard Saint-Laurent;
- 2- d'imputer la dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1131103001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.11 à 30.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0830

Autoriser l'occupation du domaine public et approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et le Festival canadien des films du monde relativement à l'édition 2013 du Festival, du 22 août au 2 septembre 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1223;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public;
- 2- d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville et le Festival canadien des films du monde, pour la tenue de l'édition 2013 du Festival, du 22 août au 2 septembre 2013, établissant les modalités et conditions de tenue de l'événement.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1136370002

CM13 0831

Offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité des services liés aux activités de dotation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1301;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité des services liés aux activités de dotation, conformément à l'offre de service du Service du capital humain et des communications en date du 16 août 2013, jointe au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 12 h 18, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Marie Cinq-Mars

30.12 1132464002

CM13 0832

Accepter l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de construction de trottoirs dans le boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Félix-Leclerc et la place Vermandère, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal / Autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement vers l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant total de 210 052,25 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1292;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accepter, conformément au 2^e alinéa de l'article 85, de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de construction de trottoirs sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa à partir de 140 mètres à l'est de l'avenue Félix-Leclerc jusqu'à la place Vermandère;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement vers l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant total de 210 052,25 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1131097001

CM13 0833

Autoriser une dépense de 53 661,27 \$, taxes incluses, afin de rembourser Teknion Roy Breton inc. pour l'acquisition de mobilier ainsi que le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour des travaux de réaménagement aux 2^e, 3^e et 6^e étages de cet édifice situé au 303, rue Notre-Dame Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1302;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 53 661,27 \$, taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. selon la bail conclu avec la Ville, pour des travaux de réaménagement aux 2^e, 3^e et 6^e étages de cet édifice situé au 303, rue Notre-Dame Est;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.14 1131681001

À 12 h 28, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 août 2013
14 h**

**Séance tenue le mardi 27 août 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Marie Cinq-Mars, M. Harout Chitilian, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Bertrand Ward, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Éleine Ayotte, M. Frantz Benjamin, M. Benoit Dorais, M. Christian G. Dubois, M. Luc Ferrandez, M. Réal Ménard et Mme Anie Samson.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Mary Deros.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Pierre Gagnier et M. Frank Venneri.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte.

À 14 h 09, le conseil reprend ses travaux à la rubrique 41 – Avis de motion.

CM13 0834

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 328 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa Est, entre les avenues Alfred et Brunet, dans l'arrondissement de Montréal-Nord

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 328 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa Est, entre les avenues Alfred et Brunet, dans l'arrondissement de Montréal-Nord », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1104435001

CM13 0835

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 38 400 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 400 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1135380001

CM13 0836

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1130196005

CM13 0837

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1131714001

CM13 0838

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1122196011

CM13 0839

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1131019001

CM13 0840

Avis de motion - Règlement autorisant la transformation et l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère à des fins de ressource intermédiaire sur les lots 1 192 078 et 3 796 248 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère à des fins de ressource intermédiaire sur les lots 1 192 078 et 3 796 248 du cadastre du Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1130437002

CM13 0841

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 400 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 400 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1134543004

CM13 0842

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1123720002

CM13 0843

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles (08-034) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1133227001

Article 41.11

Avis de motion et adoption de projet du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) » / Tenue de consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance ultérieure du règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », relatif aux appareils à combustibles solides, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », relatif aux appareils à combustibles solides;
- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Un débat s'engage.

À 14 h 29,

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

de reporter l'étude de l'article 41.11 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

CM13 0844

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0845

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 180 000 \$ pour le versement de contributions financières pour financer des ateliers d'artistes et l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 180 000 \$ pour le versement de contributions financières pour financer des ateliers d'artistes et l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1136331003

Article 41.14

Avis de motion – Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010

Retiré (voir article 3.01).

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0846

Adoption - Règlement décrétant l'annexion d'un territoire non organisé étant une partie du fleuve Saint-Laurent et de l'île de la Batture, à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Attendu qu'une copie du Règlement décrétant l'annexion d'un territoire non organisé étant une partie du fleuve Saint-Laurent et de l'île de la Batture, à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013, par sa résolution CE13 0667;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 juin 2013, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en regard de la modification des limites territoriales de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de le déposer aux archives;

- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement décrétant l'annexion d'un territoire non organisé, étant une partie du fleuve Saint-Laurent et de l'île de la Batture, à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

42.01 1124860023

Règlement 13-032

CM13 0847

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

Vu la résolution CM13 0604 du conseil municipal du 17 juin 2013 présentant le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) »;

Attendu qu'une copie du « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu la publication d'avis publics contenant notamment un résumé du projet de règlement ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance où est prévue l'adoption de ce règlement, le tout conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013, par sa résolution CE13 0837;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1133599001

Règlement 02-039-5

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0848

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12-049) / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12-049) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12-049) »;
- 2 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1135924002

Règlement P-12-049-1

CM13 0849

Adoption, avec changements, d'un second projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) »

Vu la résolution CM11 0382 de l'assemblée du conseil municipal du 16 mai 2011 adoptant comme projet de règlement P-11-012 le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 6, 27 et 28 juin 2011, tel qu'il appert dans son rapport daté du 30 août 2011;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 26 septembre 2011, par sa résolution CM11 0867;

Attendu que suite à ces assemblées publiques de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-11-012;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les dispositions de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013, par sa résolution CE13 1238;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le second projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) », sujet conformément à la loi, à l'approbation des personnes habiles à voter.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1104400074

Règlement Second P-11-012

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0850

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la limite de hauteur de 16 mètres pour la limite de hauteur à 25 mètres, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue du Square Amherst - Marché public Saint-Jacques - Quartier Saint-Jacques - 1125, rue Ontario Est

Vu la résolution CM13 0063 de l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2013 adoptant comme projet de règlement P-04-047-137 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte des hauteurs du Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue du Square Amherst - Marché public Saint-Jacques - Quartier Saint-Jacques - 1125, rue Ontario Est;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 27 février et 26 mars 2013, tel qu'il appert dans son rapport daté du 17 mai 2013;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 17 juin 2013, par sa résolution CM13 0490;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013, par sa résolution CE13 1236;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte des hauteurs du Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue du Square Amherst – Marché public Saint-Jacques – Quartier Saint-Jacques – 1125, rue Ontario Est.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1126090019

Règlement 04-047-137

CM13 0851

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les parcs et les espaces verts / Arrondissement de Ville-Marie »

Attendu qu'à sa séance du 11 juin 2013 le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les parcs et les espaces verts / Arrondissement de Ville-Marie »;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 juin 2013, à 18 h, à la mairie de l'arrondissement de Ville-Marie, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013, par sa résolution CE13 1235;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 2.5.1 intitulée « Les parcs et les espaces verts » de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour y retirer les lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec comme « Parc et espace vert ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.02 1136090027

Règlement 04-047-145

CM13 0852

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son Document complémentaire afin d'introduire des paramètres rendant possible l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) et tenant compte des mesures de protection et de mise en valeur élaborées à l'égard du mont Royal

Vu la résolution CM11 0383 de l'assemblée du conseil municipal du 16 mai 2011 adoptant comme projet de règlement P-04-047-103 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son Document complémentaire afin d'introduire des paramètres rendant possible l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) et tenant compte des mesures de protection et de mise en valeur élaborées à l'égard du mont Royal;

Attendu que des assemblée publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 6, 27 et 28 juin 2011, tel qu'il appert dans son rapport daté du 30 août 2011;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 26 septembre 2011, par sa résolution CM11 0687;

Attendu que suite à ces assemblées publiques de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-04-047-103;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013, par sa résolution CE13 1237;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son Document complémentaire afin d'introduire des paramètres rendant possible l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) et tenant compte des mesures de protection et de mise en valeur élaborées à l'égard du mont Royal.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.03 1104400018

Règlement 04-047-103

CM13 0853

Nommer le « parc Roland-Giguère » dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1165;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Élane Ayotte

Et résolu :

de nommer « parc Roland-Giguère » le parc situé au centre de la place de l'Acadie, constitué des lots 4 438 002 et 4 438 003 du cadastre du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1134521009

CM13 0854

Nommer la « rue Jordi-Bonet » dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1242;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

de nommer « rue Jordi-Bonet » la rue tenant au boulevard Gouin Ouest entre les rues Pilon et Rose-Marie, constituée du lot 4 780 509 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1134521008

CM13 0855

Nommer « Centre communautaire d'Anjou » l'immeuble situé au 7800, boulevard Métropolitain Est, dans l'arrondissement d'Anjou

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1243;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

de nommer « centre communautaire d'Anjou » l'immeuble municipal situé au 7800, boulevard Métropolitain Est, dans l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1134521011

Article 65.01

Motion de Vision Montréal concernant l'octroi des allocations de transition

Attendu que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que la Ville de Montréal peut verser une allocation de transition aux élus qui doivent quitter leur charge;

Attendu l'article 6 du Règlement sur le traitement des membres du conseil, qui établit qu'une allocation de transition est versée « à toute personne qui cesse d'être membre du conseil après l'avoir été pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat », sans que soient précisées les raisons du départ;

Attendu les coûts associés à la tenue d'une élection partielle;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec étudie un projet de loi qui vise l'abolition de l'allocation de transition à un député qui démissionne en cours de mandat, sauf si le Bureau de l'Assemblée nationale estime, après avoir obtenu l'avis du commissaire à l'éthique et à la déontologie, que des raisons de santé ou familiales l'empêcheront d'acquiescer ses fonctions;

Il est proposé par Mme Cindy Leclerc

appuyé par Mme Louise Harel

que le conseil municipal demande à l'Assemblée nationale du Québec de modifier la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, de manière à ce que le conseil de Ville de Montréal abolisse le versement d'une allocation de transition à un élu municipal qui quitte sa charge avant l'échéance de son mandat, sauf sous certaines conditions, par exemple des raisons de santé.

Un débat s'engage.

À 14 h 42,

Il est proposé par Mme Cindy Leclerc

appuyé par Mme Louise Harel

de reporter l'étude de l'article 65.01 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

CM13 0856

Motion de Vision Montréal portant sur les enjeux de sécurité civile liés aux convois ferroviaires

Avant présentation, la chef de la majorité dépose une nouvelle version de l'article 65.02 dont le texte se lit comme suit :

Attendu que le Centre de la sécurité civile tente depuis des années d'obtenir des modifications législatives afin que les compagnies ferroviaires dont les trains traversent le territoire montréalais fassent connaître les matières dangereuses qu'ils transportent, les voies qu'ils utilisent pour les transporter et la fréquence des convois;

Attendu que la Ville de Montréal ne dispose pas de levier légal pour obliger les compagnies ferroviaires à divulguer ces informations;

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, adoptée en 2001, la Ville de Montréal a la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan de sécurité civile en collaboration avec les villes liées, les villes voisines et les organismes externes pertinents;

Attendu que le réseau ferroviaire traverse la ville et l'agglomération de Montréal à de nombreux endroits, dont plusieurs sont densément peuplés;

Attendu que le transport de produits pétroliers par les compagnies ferroviaires canadiennes est en hausse de 62 % comparativement à la même période en 2011;

Attendu que l'article 8 de la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que « *Toute personne dont les activités ou les biens sont générateurs de risque de sinistre majeur est tenue de déclarer ce risque à la municipalité locale où la source du risque se situe. [] La déclaration doit décrire l'activité ou le bien générateur de risque. Elle doit exposer la nature et l'emplacement de la source du risque* », mais que cet article n'a pas été mis en œuvre, puisque le règlement qui doit fixer les règles du jeu n'a pas été adopté;

Attendu que les industries à risques de l'agglomération de Montréal assujetties au *Règlement sur les urgences environnementales* doivent divulguer la nature des substances dangereuses utilisées dans leurs activités au ministère de l'Environnement du Canada, lequel transmet l'information à la Ville de Montréal en vertu d'une entente administrative;

Attendu qu'à la suite de la catastrophe ferroviaire de Lac Mégantic, les principaux responsables semblent avoir de la difficulté à rencontrer leurs obligations financières pour subvenir aux besoins de nettoyage et de reconstruction;

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par Mme Lyn Thériault
M. Christian G. Dubois
M. Claude Dauphin

Et résolu :

que le conseil de ville :

- 1 - demande au gouvernement fédéral de revoir ses législations de manière à exiger de chaque transporteur ferroviaire qu'il communique au Centre de sécurité civile les matières dangereuses contenues dans les convois ferroviaires qui traversent son territoire, les voies utilisées et la fréquence des convois;
- 2 - demande au gouvernement du Québec d'adopter le règlement permettant de mettre en œuvre l'article 8 de la *Loi sur la sécurité civile*;
- 3 - demande au gouvernement fédéral de créer un fonds d'indemnisation auquel devront contribuer les compagnies transportant des matières nocives ou dangereuses à travers le territoire canadien.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.02

CM13 0857

Motion de Vision Montréal appuyant le Grand Prix cycliste de Montréal ProTour

Attendu que Montréal accueillera le 15 septembre prochain le Grand Prix cycliste de Montréal ProTour, épreuve du prestigieux circuit UCI WorldTour;

Attendu que cette édition du Grand Prix mettra en vedette 21 équipes de huit coureurs, dont plusieurs Québécois et Québécoises, Canadiens et Canadiennes;

Attendu que les Grands Prix connaissent un essor important de leur notoriété internationale et participent au rayonnement international de Montréal comme ville sportive, alors que l'événement montréalais sera diffusé dans plus de 100 pays;

Attendu que plus de 100 000 spectateurs sont attendus le long des parcours des Grands Prix de Québec et de Montréal;

Attendu l'addition d'une course cyclosportive pour tous, la Cyclo La Montréalaise, qui permettra aux participants de relever un défi personnel dans un cadre festif et sécuritaire;

Attendu que le Comité Événements de Tourisme Montréal accorde 90 000 \$ par année pour les éditions 2013 à 2015;

Attendu que lors du congrès de l'UCI WorldTour, à la fin du mois de septembre, l'assemblée adoptera une proposition réduisant le nombre d'organiseurs WorldTour, et que l'appui de la Ville de Montréal est nécessaire pour que l'organisation du Grand Prix cycliste de Montréal ProTour obtienne une licence d'organiseurs;

Attendu que la Ville de Québec a confirmé son appui au Grand Prix cycliste pour les éditions 2015-2018;

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

que le conseil de Ville renouvèle son appui au Grand Prix cycliste de Montréal ProTour pour les éditions 2015-2018 et réitère son intérêt à ce que Montréal continue à être la ville hôte de cette manifestation sportive de très haut niveau.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.03

CM13 0858**Motion de Vision Montréal visant le transfert des dossiers**

Avant présentation, la conseillère Lyn Thériault dépose une nouvelle version de l'article 65.04 dont le texte se lit comme suit :

Attendu que de nombreux citoyens et groupes de citoyens font appel à leur conseiller de ville, à leur conseiller d'arrondissement et/ou à leur maire d'arrondissement pour faire valoir des dossiers qui leur tiennent à cœur;

Attendu que la divulgation de renseignements de nature confidentielle est parfois nécessaire, et qu'elle est faite sous la garantie que l'élu préservera la confidentialité de ces renseignements, et qu'elle témoigne d'une relation de confiance entre l'élu et le citoyen ou le groupe de citoyens;

Attendu que la destruction des dossiers à la suite d'une élection n'est pas une pratique illégale, mais qu'elle témoigne d'un manque d'intérêt face à l'issue de ces dossiers citoyens;

Attendu que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* interdit, sauf dans certains cas exceptionnels, la communication des renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée;

Attendu que l'article 34 de cette loi prévoit que les documents du cabinet ou du bureau d'un membre du conseil municipal ne sont pas accessibles à moins que ce membre ne le juge opportun;

Attendu que le transfert des dossiers concernant les demandes des citoyens constitue une bonne pratique à mettre en place;

Attendu que des députés de l'Assemblée nationale du Québec ont mis au point une politique interne de transmission des informations contenues dans les dossiers citoyens, avec l'accord des personnes concernées;

Il est proposé par Mme Lyn Thériault

appuyé par M. François Robillard
Mme Josée Duplessis
Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que le comité exécutif demande à la Direction du greffe de proposer un guide aux élus pour les informer des mesures à prendre pour que le transfert de dossiers soit effectué conformément aux dispositions de la loi.

Adopté à l'unanimité.

65.04

Article 65.05**Motion de Vision Montréal pour une consultation publique sur l'avenir du domaine institutionnel patrimonial montréalais**

La chef de la majorité retire la motion en titre, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06.051)*.

À 15 h 31, le conseil reprend l'étude de l'article 65.01.

CM13 0859 (suite)

Motion de Vision Montréal concernant l'octroi des allocations de transition

Il est proposé par Mme Cindy Leclerc

appuyé par Mme Louise Harel

d'apporter un amendement au « Résolu » de la motion sous étude qui se lit comme suit :

« Que le conseil municipal recommande à l'Assemblée nationale du Québec : de modifier la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, de manière à ce que le conseil de Ville de Montréal puisse abolir le versement d'une allocation de transition à un élu municipal qui quitte sa charge avant l'échéance de son mandat, sauf sous certaines conditions.

Que le conseil municipal recommande : que la Commission de la présidence soit chargée d'examiner les conditions et les modalités d'application en vertu desquelles une telle allocation serait versée ».

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 15 h 35, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

CM13 0860

Motion de Projet Montréal pour un plan numérique

Avant présentation, le conseiller François Limoges dépose une nouvelle version de l'article 65.06 dont le texte se lit comme suit :

Attendu qu'un déploiement de zones d'accès wifi dans la métropole dans des lieux variés tels que le réseau des bibliothèques publiques, le réseau des grands parcs, les zones universitaires et d'innovations ainsi que l'extérieur de l'ensemble des stations de métro améliorerait la connectivité à l'intérieur des espaces publics;

Attendu que les réseaux de wifi et l'augmentation de la connectivité dans les lieux publics représentent des éléments structurants d'un plan numérique;

Attendu qu'un plan numérique offre une multitude de possibilités innovatrices de gestion et que plusieurs métropoles à travers le monde (Ex. : New York, Vancouver, Dublin, Londres, Amsterdam, Boston, Los Angeles, San Francisco, Buenos Aires, Singapore, Tel Aviv, Chicago, Nice, etc.) se sont munies d'un tel plan pour créer un environnement dynamique suscitant l'innovation, attirant pour le milieu des affaires et mettant en valeur leurs secteurs des technologies de l'information et des communications (TIC) et du multimédia (Ex. : New York a attiré plus de 1800 « startups » depuis la mise en place de son plan numérique);

Attendu que Montréal possède tous les éléments pour développer un plan numérique ayant des secteurs actifs des TIC et du multimédia, des opérateurs de réseaux innovateurs, une politique municipale de données ouvertes et une population friande de nouvelles technologies;

Attendu que l'implantation d'un plan numérique permet à la Ville de créer des communautés intelligentes pour personnaliser l'interaction entre les citoyens et leur administration locale et les engager davantage à participer à l'amélioration de leur métropole et de ses services. (Ex. : le « crowdsourcing » alimente le 311 et alerte rapidement les services de problèmes, la Ville rejoint plus efficacement ses citoyens lors d'alertes ou de campagnes de sensibilisation);

Attendu que le Service des technologies de l'information (STI) a déjà débuté le travail dans le but d'élaborer un plan numérique en collaboration avec plusieurs services de la Ville de Montréal;

Attendu que le déploiement de réseaux wifi, est bénéfique pour l'accessibilité à internet pour tous et peut se transformer en outil de gestion pour la Ville;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Erika Duchesne
Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que le conseil de Ville :

- 1- appuie la démarche du STI dans l'élaboration d'un plan numérique avec les directions de services, les administrations locales et des groupes d'experts pour examiner les différentes possibilités offertes par la technologie et en prendre pleinement avantage et positionner notre métropole dans le peloton de tête des villes numériques nord-américaines;
- 2- demande au comité exécutif de mandater les services de la Ville à collaborer pleinement avec les fournisseurs d'accès Internet sans fil gratuit pour faciliter et accélérer l'implantation du projet de « Montréal Wi-Fi » afin d'appuyer la mise en place d'un plan numérique.

Un débat s'engage.

À 15 h 47, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

65.06

Motion de Projet Montréal pour conformer les appels d'offres informatiques de la Ville de Montréal à la jurisprudence

Attendu que les appels d'offres de la Ville sont soumis aux règles strictes d'adjudication des contrats tels qu'évoqués à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* et que celles-ci visent à diminuer les coûts pour les municipalités en forçant la mise en concurrence des fournisseurs en appels d'offres;

Attendu que la Ville a, à de nombreuses reprises, exprimé sa volonté d'augmenter la concurrence lors des appels d'offres;

Attendu que suite au jugement de la Cour supérieure rendu à l'été 2010 dans l'affaire *Savoir-Faire Linux inc. contre Régie des rentes du Québec*, il a été clairement démontré que les organismes publics ne peuvent exclure d'office des logiciels concurrents lors de l'achat ou de la mise à jour d'un logiciel existant sous prétexte qu'on l'utilise déjà;

Attendu que la Ville de Montréal s'expose inutilement à des poursuites judiciaires quand elle lance des appels d'offres en spécifiant le type de logiciel qu'elle souhaite acheter sans avoir réalisé au préalable une analyse des besoins, ce qui pourrait être interprété comme un appel d'offres dirigé favorisant un fournisseur unique;

Attendu que la Ville a pourtant fait connaître sa position qui était favorable à la promotion des logiciels libres;

Attendu que la nouvelle *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* adoptée en juin 2011 vise expressément à ce que les organismes publics considèrent les logiciels libres au même titre que les autres logiciels;

Attendu que la Ville de Montréal, malgré les attendus précédents, a lancé, le 24 juillet dernier, un appel d'offre pour une entente cadre pour l'achat des produits Microsoft, écartant d'entrée de jeu, tout autre produit pouvant remplir ses besoin technologiques et informatiques, tels que les logiciels libres;

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Alex Norris

- 1 - que le comité exécutif annule l'appel d'offres pour une entente-cadre pour l'achat des produits Microsoft, portant le numéro 13-13094 et datée du 24 juillet 2013;
- 2 - que le comité exécutif exige de ses services que les cahiers des charges des appels d'offres concernant l'achat ou le renouvellement de licences informatiques se conforment à la jurisprudence québécoise concernant l'acquisition de logiciels.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de reporter l'article 65.07 à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément au 2^o alinéa de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de Régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Rotrand et Bourgeois adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.07

CM13 0862

Motion de Projet Montréal pour demander à Québec d'élargir la consigne à l'ensemble des contenants en verre

Avant présentation, le conseiller Marc-André Gadoury dépose une nouvelle version de l'article 65.08 dont le texte se lit comme suit :

Attendu que le verre est coûteux à recycler car n'a pratiquement aucune valeur marchande s'il est contaminé et qu'il n'est pas trié à la source;

Attendu que le verre a un important impact environnemental s'il n'est pas réutilisé plusieurs fois;

Attendu que le verre qui se brise lors de la collecte des matières recyclables contamine les autres matières, notamment le papier;

Attendu que le plus important recycleur de verre du Québec, qui recyclait plus de 70% de tout le verre recyclé au Québec et qui était situé à Longueuil, a fermé ses portes cette année;

Attendu qu'une consigne aussi faible que 10 sous permet de recycler plus de 95% des bouteilles de bière au Québec;

Attendu que le verre brisé engendre d'importants coûts de nettoyage des parcs et de la chaussée à la Ville de Montréal, en plus d'occasionner de nombreuses crevaisons, notamment pour les cyclistes;

Attendu que la majorité des provinces canadiennes (à l'exception du Québec et du Manitoba) et plusieurs états américains ont déjà adopté la consigne pour les contenants de verre;

Attendu que la majorité des provinces canadiennes (à l'exception du Québec et du Manitoba) et plusieurs états américains ont déjà adopté la consigne pour les contenants de verre et ont réalisé d'importants gains au niveau du taux de recyclage et au niveau de la propreté des villes;

Attendu que la consigne s'inscrit parfaitement dans la responsabilité élargie du producteur de contenants de verre;

Attendu que, là où elle est instaurée, la consigne sur les contenants de verre se traduit par une plus grande quantité de verre transformée en produits à forte valeur ajoutée (par exemple : bouteilles, fibre de verre), comparativement à la fabrication d'agrégats ou l'enfouissement pour cause de contamination du verre;

Attendu que la consigne aura également comme effet de réduire le poids des matières recyclables transportées par les municipalités, ce qui libérera des sommes d'argent supplémentaires qui pourront être utilisées, notamment à l'amélioration de la collecte des déchets, comme l'instauration du compostage;

Il est proposé par M. Peter McQueen

appuyé par M. Marc-André Gadoury

Et résolu :

que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'élargir la consigne à l'ensemble des contenants en verre, en priorisant les bouteilles d'alcool.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.08

À 17 h 03, après entente entre les leaders, il est convenu de prolonger au-delà de 17 h.

CM13 0863

Motion de Projet Montréal pour permettre aux arrondissements de transmettre leurs budgets d'opération pour l'année 2014 en prévoyant une pleine indexation à l'inflation

Attendu l'obligation faite aux arrondissements de transmettre leur budget d'opération de l'année à venir au plus tard en septembre de chaque année;

Attendu la présente année électorale 2013;

Attendu que les budgets d'opération autant des arrondissements que de la ville-centre ne seront adoptés qu'après la prochaine élection, sur décision des élus qui seront alors en place;

Attendu qu'en conséquence, les budgets à être transmis en septembre prochain n'ont qu'une valeur indicative;

Attendu la pratique communément reconnue comme étant de bonne administration publique de prévoir l'indexation des budgets d'opération à l'inflation;

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Luc Ferrandez

que le conseil municipal demande aux arrondissements de transmettre en septembre 2013 leurs budgets d'opération pour l'année 2014 en prévoyant une pleine indexation à l'inflation.

Un débat s'engage.

La conseillère Chantal Rouleau dépose les documents suivants : « Pour un nouveau partenariat entre les arrondissements et Montréal, mars 2012 », « Revenus supplémentaires possibles : Création d'un fonds de développement pour l'arrondissement, décembre 2006 », « Se donner les moyens de desservir un vaste territoire en croissance : Confirmation de l'inévitable, septembre 2006 », « Le potentiel de développement : consolider le passé pour permettre le futur, octobre 2003 » et « Se donner les moyens de desservir un vaste territoire en croissance, septembre 2003 ».

À 17 h 07, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

À 17 h 16, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.09.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.09 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 46

Contre : 5

Le président du conseil déclare l'article 65.09 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.09

CM13 0864

Motion d'un conseiller indépendant en faveur d'une laïcité à l'image de Montréal

Avant présentation, le conseiller Lionel Perez dépose une nouvelle version de l'article 65.10 dont le texte se lit comme suit :

Attendu que le fait francophone et la diversité des cultures sont au cœur de l'identité, de l'histoire et de la richesse de Montréal;

Attendu que, conformément à l'article premier de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, Montréal est un espace de vie qui promeut la dignité, la tolérance, la paix, l'inclusion et l'égalité entre les citoyens;

Attendu que le débat sur la laïcité et la question du rôle et des obligations d'un gouvernement dans une société laïque a fait les manchettes à plusieurs reprises ayant des conséquences dans la vie de montréalais et montréalaises;

Attendu qu'il est souhaitable d'éviter tout dérapage mettant en péril notre capacité de vivre ensemble de façon harmonieuse et de nous réunir sur ce qui fonde les spécificités de Montréal;

Attendu que la neutralité de l'État est une composante essentielle d'une démocratie qui assure à ses citoyens une liberté de conscience et de religion et garantit que l'état n'impose aucune option spirituelle, politique ou religieuse à ses citoyens;

Attendu que ce principe de neutralité de l'État fait partie intégral du droit à l'égalité entre citoyens protégé par nos chartes des droits et libertés;

Attendu que nous sommes tous le produit d'une histoire commune et que toute affirmation de laïcité ne peut ignorer le patrimoine historique et religieux de Montréal et du Québec;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé son intention de présenter une Charte de valeurs québécoises et de laïcité dont l'enjeu fondamental est de pouvoir mettre en application une laïcité dans une société pluraliste sans créer deux classes de citoyens;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Louise Harel
M. Frantz Benjamin
Mme Jane Cowell-Poitras
M. Marvin Rotrand
Mme Anie Samson

Et résolu :

que le conseil municipal affirme son soutien aux objectifs universels prônés par une laïcité inclusive afin de construire un espace public qui soit à l'image du Montréal et du Québec du XXI^{ème} siècle afin de rassembler les montréalais de toutes convictions et de toute origine.

Un débat s'engage.

La conseillère Élane Ayotte soulève une question de privilège suite aux propos du leader du comité exécutif et son interprétation du texte de la motion.

Le président du conseil demande d'éviter d'interpréter le texte de la motion.

Adopté à l'unanimité.

65.10

CM13 0865

Motion d'un conseiller indépendant pour l'intégration d'orientations et de normes minimales dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et dans son document complémentaire (SAD) visant la protection de la population montréalaise en regard aux risques associés aux aménagements aux abords des voies ferrées le tout en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Attendu l'incident récent survenu au Lac Mégantic lorsque le centre ville fut vaporisé et que plusieurs dizaines de personnes ont perdu la vie suite à un déraillement de trains transportant des matières dangereuses et explosives;

Attendu l'augmentation croissante de matières inflammables et dangereuses qui transitent par trains dans les milieux urbains et dans l'agglomération de Montréal par ses voies ferrées et ses cours de triage;

Attendu que les administrations municipales ont un rôle à jouer pour assurer le bien-être de leur population en se dotant de politiques et de cadres réglementaires pour garantir que les nouveaux aménagements ne soient pas soumis à des risques provenant d'usage à proximité;

Attendu que le PMAD identifie « le réseau routier et le réseau ferroviaire comme sources possibles de risques à l'égard de la sécurité, de la santé et du bien-être général de la population. La CMM demande donc à ce que l'aménagement aux abords de ce réseau prenne en compte ces risques, notamment ceux associés au bruit et à la vibration. Ainsi, les MRC et les agglomérations doivent se doter de mesures permettant une cohabitation harmonieuse des usages, dont le résidentiel, en optant pour une approche normative ou de performance qui fera état des distances minimales à respecter et des conditions permettant de réduire ces distances.»;

Attendu que les lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires préparées pour la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) en 2004 et mis à jour et ré-adoptées en mai 2013 par la FCM recommandent l'adoption par les municipalités de marges de recul (de 30 mètres par rapport à une ligne principale et de 300 mètres par rapport à une cour de triage ferroviaire) comme condition préalable d'aménagement;

Attendu qu'une telle marge de recul assure un espace tampon par rapport aux activités ferroviaires et permet la dissipation des émissions, des vibrations et du bruit associés aux activités ferroviaires de même que la mise en place d'une barrière naturelle de sécurité contre le risque de conflagration et d'explosion;

Attendu que la recommandation de la FCM et de l'ACFC visant l'adoption d'un cadre réglementaire afin de prévoir une zone tampon entre les nouveaux développements et les voies ferrées et cours de triage, s'appuie sur une démarche sérieuse et qu'il serait pertinent d'étudier l'opportunité d'intégrer cette dernière dans le document complémentaire du SAD;

Attendu que l'Agglomération de Montréal devra adopter d'ici décembre 2014 un règlement de concordance de son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour se conformer aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD, et que par la suite les villes, arrondissements et les villes liées devront arrimer leurs règlements aux modifications apportées au SAD en vigueur sur le territoire;

Attendu que tout éventuel développement dans des sites ou parties de sites situés en proximité du réseau ferroviaire sur l'île de Montréal, exige des investissements publics importants en aqueducs, égouts, et constructions routières, et une réglementation uniforme pour baliser ce développement;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de donner mandat aux services centraux de la Ville de Montréal :

- 1 - afin d'étudier et de proposer les orientations et normes minimales à intégrer dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et dans son document complémentaire de façon à assurer la protection de la population montréalaise en regard aux risques associés aux aménagements aux abords des voies ferrées et cours de triage (tels qu'identifiés par le rôle d'évaluation), le tout en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
- 2 - d'inclure les lignes directrices FCM-ACFC relatives aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires incluant les voies ferrées et cours de triage (telles qu'identifiées par le rôle d'évaluation) dans le règlement de concordance du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) en conformité aux orientations et aux objectifs et critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Adopté à l'unanimité.

65.11

CM13 0866

Motion d'un conseiller indépendant - Axe de la Côte-de-Liesse

Considérant que tous les documents de planification urbaine s'accordent sur la nécessité de réaménager le réseau routier et d'améliorer la qualité du paysage urbain des autoroutes et axes routiers majeurs, notamment l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520), l'autoroute du Souvenir (20), l'autoroute Métropolitaine (40) et l'autoroute Décarie (15) par une structuration du front bâti, tout en consolidant les secteurs industriels et en assurant une diversification et une intensification des activités dans les secteurs d'emplois;

Considérant que tous les documents de planification urbaine s'accordent aussi sur la mise en valeur du potentiel de développement des sites sous-utilisés, ainsi que sur la nécessité de contrôler les impacts engendrés par les activités de fret aérien, notamment celles relatives au camionnage;

Considérant que l'aéroport international Montréal-Trudeau (ci-après nommé l'« Aéroport »), du fait qu'il représente l'une des principales portes d'entrée du Canada, doit bénéficier d'une accessibilité de niveau international;

Considérant la désuétude de l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520) qui part de l'Aéroport;

Considérant que conformément à sa volonté d'améliorer l'accessibilité à l'Aéroport et de lui donner une signature internationale, la Ville de Montréal souhaite implanter une navette ferroviaire entre l'Aéroport et le centre-ville de Montréal qui tienne compte des aspects environnementaux et d'insertion dans le milieu;

Considérant que la Ville de Montréal entend réaliser ce projet de navette ferroviaire en améliorant le paysage urbain et en mettant l'accent sur le design pour marquer l'arrivée des voyageurs dans une ville de design reconnue par l'Unesco;

Considérant que le réseau routier aux abords de l'Aéroport est caractérisé par la présence de nombreuses discontinuités, liées notamment à la présence de voies ferrées et d'autoroutes;

Considérant que ces discontinuités ont pour effet de concentrer les déplacements sur les axes non interrompus et d'engendrer la congestion au niveau des intersections et des échangeurs;

Considérant que sur le réseau autoroutier, les échangeurs Décarie et des Laurentides, c'est-à-dire entre les voies de service de l'autoroute Métropolitaine (40) et l'autoroute Côte-de-Liesse (520) et entre les voies de service de l'autoroute Métropolitaine (40) et le boulevard de la Côte-Vertu, sont des points de congestion récurrents ;

Considérant que, sur le plan de la sécurité routière, le chemin de la Côte-de-Liesse à l'ouest de l'autoroute Métropolitaine (40) et la montée de Liesse figurent parmi les intersections qui comportent plusieurs accidents impliquant des piétons et des véhicules;

Considérant que les liens entre le nord et le sud du chemin de la Côte-de-Liesse, à l'ouest de l'autoroute Décarie (15), se limitent au boulevard Cavendish, à la rue McArthur, la rue Hickmore, la montée de Liesse, la 55e avenue et la 43e avenue;

Considérant que, à l'ouest de l'autoroute Décarie (15), le chemin de la Côte-de-Liesse est scindé en deux par une voie ferrée, de part et d'autre de l'autoroute Métropolitaine (40) dont il constitue les voies de service;

Considérant que la cour de triage Taschereau engendre une autre rupture de continuité notable dans le tissu urbain;

Considérant que cette rupture est d'autant plus amplifiée du fait que l'axe du boulevard Cavendish est interrompu entre son extrémité sud et son prolongement dans la Ville de Côte Saint-Luc;

Considérant qu'une pression immobilière se fait sentir actuellement sur des terrains le long de l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520) et que plusieurs projets sont proposés le long du boulevard Cavendish, accentuant cette pression immobilière;

Considérant que le raccordement du boulevard Cavendish au boulevard Henri-Bourassa a été complété en 2011;

Considérant qu'il est nécessaire de traiter ces projets dans une vision d'ensemble et de prioriser pour ces deux axes, Cavendish et Côte-de-Liesse, une planification intégrée;

Considérant qu'il est aussi nécessaire de traiter les deux axes, Cavendish et Côte-de-Liesse, dans leur intégralité, dans une perspective d'arrimage de tous les projets en gestation et en cours de réalisation en partenariat avec tous les acteurs concernés;

Considérant la nécessité de revoir, tel qu'identifié au Plan d'urbanisme de Montréal, la configuration du chemin de la Côte-de-Liesse et de ses jonctions avec la 55e Avenue, l'autoroute 13, la montée de Liesse et les échangeurs Décarie et Dorval, mais aussi avec la 43e Avenue et la rue McArthur/Hickmore;

Considérant que les abords de l'Aéroport et la portion nord de la Ville de Côte Saint-Luc présentent un fort potentiel de structuration;

Considérant qu'il existe une concentration importante de sièges sociaux et d'entreprises à proximité du carrefour du boulevard Décarie, de l'autoroute Métropolitaine (40) et de l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520);

Considérant qu'une densification du cadre bâti du boulevard Décarie a déjà lieu à proximité de l'autoroute Métropolitaine et du Triangle Namur - Jean-Talon Ouest;

Considérant l'important potentiel de développement des sites de l'hippodrome et de la Cité scientifique, malgré le fait que ces secteurs demeurent enclavés et qu'ils doivent être reliés, par le boulevard Cavendish, à l'autoroute de la Côte-de-Liesse et à l'Aéroport;

Considérant que l'un des cinq grands pôles économiques de la métropole, le pôle de l'Ouest, à la jonction des autoroutes Chomedey (13), des Laurentides (15) et Métropolitaine (40), regroupe à lui seul 280 000 emplois et que plusieurs de ces emplois sont présents au sein de grappes industrielles regroupant des activités spécialisées à forte valeur ajoutée comme l'aérospatiale, les technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi que les sciences de la vie;

Considérant que la qualité des infrastructures et de l'environnement de travail ont un rôle structurant sur la localisation et la concentration des entreprises et des emplois au sein des pôles économiques, et que le fait d'en faciliter l'accès à une main-d'œuvre qualifiée constitue un des atouts déterminants pour l'attractivité économique de la métropole;

Considérant que le développement du pôle de l'Ouest soulève des défis collectifs nécessitant un partenariat avec tous les acteurs économiques, publics et privés, et une solide contribution de chacun dans son champ de compétence;

Considérant que le fait d'optimiser le potentiel économique de ce pôle situé en plein cœur de l'île et adjacent à des infrastructures majeures (aéroport, cour de triage, autoroutes Chomedey (13), des Laurentides (15), du Souvenir (20), Métropolitaine (40) et de la Côte-de-Liesse (520) contribue à consolider le positionnement de Montréal;

Considérant l'enjeu de la consolidation de l'activité aéroportuaire et des secteurs d'emplois importants à l'échelle métropolitaine ainsi que le soutien du développement économique;

Considérant l'enjeu de la consolidation des secteurs industriels existants où se concentrent diverses activités manufacturières, dont plusieurs associées au transport ou liées plus ou moins directement à la présence de l'Aéroport et à la facilité d'accès au réseau autoroutier;

Considérant que la croissance de l'industrie du camionnage engendre des zones conflictuelles avec les activités aéroportuaires;

Considérant que la Ville de Montréal entend soutenir la croissance du système aéroportuaire ainsi que le transport en commun métropolitain;

Considérant que, dans le but de favoriser et d'encadrer le redéveloppement des secteurs industriels vieillissants, tout projet de développement des activités aéroportuaires est une opportunité d'amélioration et d'optimisation du réseau routier local;

Considérant que, de façon générale, les périodes d'achalandage sur les routes correspondent à celles de l'Aéroport;

Considérant que plusieurs projets majeurs sont en cours de réalisation dans le secteur ou à proximité immédiate, notamment les échangeurs Dorval, Décarie et des Laurentides;

Considérant que d'autres projets majeurs sont en gestation, notamment le projet de navette ferroviaire et de gare intermodale ainsi que l'échangeur Côte-de-Liesse;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Christian G. Dubois
M. Alain Tassé
M. Francesco Miele

Et résolu :

- 1 - d'amorcer rapidement la planification intégrée de l'axe de la Côte-de-Liesse en lien avec l'axe Cavendish de concert avec l'ensemble des partenaires impliqués;
- 2 - d'arrimer la planification détaillée de l'autoroute de la Côte-de-Liesse avec tous les secteurs et les projets pertinents afin d'optimiser les efforts et les investissements financiers qui y sont consentis;
- 3 - d'aborder la planification de l'autoroute de la Côte-de-Liesse dans une approche de type gestion de la circulation, plutôt que dans une logique d'augmenter la desserte en transport véhiculaire en réponse au problème de fluidité de la circulation;
- 4 - de définir une vision d'ensemble afin de permettre un développement cohérent, peu importe le phasage, compte tenu de la multiplicité des acteurs (gouvernement, villes liées, arrondissements, services centraux);
- 5 - de définir avec l'ensemble des partenaires, comme première action de planification, le rôle de chacun des partenaires, la méthodologie de travail et les limites du secteur d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

65.12

À 17 h 55, le conseil reprend l'étude de l'article 41.11.

CM13 0867 (suite)

Avis de motion et adoption de projet du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) » / Tenue de consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

Le président du conseil met aux voix l'article 41.11 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

41.11 1134390003

Règlement P-11-018-1

À 17 h 56, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

Intérêts pécuniaires 2009-2013 - Conseillers municipaux - 2013

Le 26 août 2013

Pierre Mainville
